



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 décembre 2020

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	3
RAPPORT DE GESTION	5
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	27
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	35
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES STATUTAIRES	92
ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES	101
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	137



ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 décembre 2020

Attestation de la personne physique responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. Le rapport de gestion inclus dans le présent rapport financier ne contient pas toutes les informations visées par le code de commerce. Celles-ci seront incluses dans le rapport de gestion qui sera présenté à l'assemblée générale des actionnaires.

Le 18 mars 2021
Le Directeur Général
T. PALAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. PALAND', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.



RAPPORT DE GESTION

31 décembre 2020

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DIAC
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 MAI 2021**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts et des dispositions du Code de commerce.

A titre ordinaire, il vous sera rendu compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, avant de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2020, et de vous demander de vous prononcer sur l'affectation du résultat.

Vous aurez également à vous prononcer sur le renouvellement de mandat de deux administrateurs.

GROUPE DIAC - ACTIVITE COMMERCIALE (A FIN DECEMBRE 2020)

Les immatriculations

Le marché automobile toutes marques est en baisse de -23,8% par rapport à fin décembre 2019, avec 2.05 millions de véhicules vendus.

Dans ce contexte, Renault atteint un volume de 437 211 immatriculations, pour une part de marché VP+VU en hausse de +0,6pt à 21,3%.

Les ventes de Dacia représentent 98 376 immatriculations, en baisse de -30,0% par rapport à l'année dernière. La part de marché baisse de -0,4pt à 4,8%.

39 080 véhicules Nissan ont été immatriculés depuis le début de l'année, en baisse de -22,6% par rapport à l'année dernière. La part de marché de la marque est à 1,9%.

L'activité du Groupe Diac

Le Groupe Diac a réalisé 426 634 nouveaux dossiers, contre 490 339 en 2019. La performance commerciale du Groupe Diac est en hausse en 2020, la pénétration VN toutes marques s'établissant à 54,9% (+5.6 pts par rapport à 2019).

La marge acquise complète s'établit à 481,3 Meur.

▪ **En VN Renault,**

Les volumes financés s'inscrivent à 241 949 dossiers, en baisse de -15,0% par rapport à 2019. Le taux de pénétration sur immatriculations Renault s'établit à 55,3%, en hausse de +4,3 pts par rapport à 2019.

DIAC (124 846 dossiers contre 144 966 en décembre 2019)

La performance de Diac s'inscrit en baisse par rapport à l'an passé. Cependant, le taux de pénétration sur les particuliers augmente de +0,9 pt passant de 68,3% à 69,2%.

DIAC LOCATION (117 103 dossiers contre 139 831 en décembre 2019)

La baisse de volumes sur l'activité entreprise est principalement sur le segment des Loueurs Courtes Durées (-18 124 dossiers).

- **En VN + VO Nissan**, les financements sont en nette baisse avec 24 074 dossiers réglés, consécutifs à la baisse des immatriculations de Nissan.
- **L'activité VO Renault** est en baisse par rapport à 2019 avec 94 358 dossiers réglés en 2020.
- **L'activité Dacia** est en baisse également. Le taux d'intervention VN est en hausse de +11,4 pts passant de 45,0% en 2019 à 56,4% en 2020 malgré le nombre de dossiers réglés VN+VO en forte baisse en 2020 par rapport à 2019.

Les montants financés s'élèvent à 5,76 Geur contre 6,36 Geur en 2019 (soit -9,5%).

- Les **financements aux réseaux (activité COGERA)** affichent un encours productif moyen de 3,38 Geur (hors affacturage), en baisse de -4,3 % par rapport à fin 2019.

GROUPE DIAC – PRESENTATION FINANCIERE (A FIN DECEMBRE 2020)

Le résultat avant impôts du Groupe Diac s'établit à fin décembre 2020 à 128.5 Meur, en baisse de -99,6 Meur par rapport à 2019. Cette forte baisse s'explique par :

- **Une marge brute hors services en hausse de +4,8 Meur :**

Essentiellement, la hausse de la marge brute financière sur les activités de financement à la clientèle, conséquence de la hausse des encours et des taux des productions du portefeuille.

- **Une amélioration de +7,3 Meur de la marge sur services :**

Essentiellement, une amélioration des commissions des Assurances Crédit liée principalement à l'augmentation des volumes.

- **Des autres produits et charges bancaires en baisse de -5,1 Meur,**

- **Des coûts de distribution en évolution défavorable de -25,9 Meur :**

- Essentiellement :

- Une hausse des coûts de distribution étalables liée à l'augmentation des encours et à l'amélioration de la performance commerciale,
- Une hausse des coûts de distribution non étalables liée à la hausse des commissions versées sur l'année pour soutenir la croissance de l'activité,

- **Un coût du risque en évolution défavorable de -74,3 Meur :**

- Dont Diac -19,6 Meur :

- **Activité clientèle :** effet défavorable de -6,9 Meur :

- *Branche automobile* : -10,4 Meur :
- *Affacturage* : +3,2 Meur
- *Sep Novafi* : +0,8 Meur,
- *Comptes Acheteurs* : stable,
- *Hors bilan* : -0,4 Meur.

- **Activité Financement réseaux** : effet défavorable de -12,7 Meur :
 - Stabilité du provisionnement sur le bucket 1,
 - Hausse du provisionnement sur le bucket 2 : impact de -1,3 Meur,
 - Baisse du provisionnement sur le bucket 3 : impact de +2,5 Meur,
 - Hausse de la provision Forward Looking : impact de -13,1 Meur,
 - Abandon et remboursement : impact de -0,8 Meur
 - Hors Bilan : impact -0,1 Meur

Dont Diac Location -54,7 Meur :

- Effet défavorable sur la clientèle : impact de -49,0 Meur,
 - Effet favorable sur les comptes acheteurs : impact de +0,1 Meur,
 - Effet défavorable sur le Hors Bilan : impact de -5,8 Meur.
- **Des frais de fonctionnement en évolution favorable de +0.5 Meur** qui s'explique principalement par la baisse des frais de déplacements et par la mise en place du chômage partiel lors du confinement du premier semestre.
 - **Un écart défavorable sur les Autres Produits et Charges Exceptionnels de -5.4 M€** liés à un complément de provision sur le coût prévisionnel de la Dispense d'Activité

Les effectifs (y compris RNGM) s'inscrivent à 1604 CDI/CDD inscrits contre 1564 à fin décembre 2019.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Aucun évènement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport de gestion a été réalisé.

PERSPECTIVES 2021

Malgré le contexte sanitaire, l'année 2021 devrait se traduire avec une amélioration du marché toutes marques. L'Alliance devrait ainsi constater une augmentation de ses immatriculations.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le groupe RCI Banque élabore des comptes consolidés à partir d'un outil de consolidation unique, structuré selon un plan de rubriques de consolidation commun à toutes les entités. L'outil de consolidation produit les reportings comptables et de gestion au travers d'une saisie unique des données, garantissant l'homogénéité des informations contenues dans les états financiers et dans les différents tableaux de bords internes.

La société RCI Banque élabore des comptes individuels en compilant les comptes du siège et de ses succursales. Pour ce faire, elle utilise les éléments figurant dans l'outil commun de consolidation, et les transforme en normes comptables françaises.

Le groupe DIAC fait partie de RCI Banque. Le groupe DIAC applique les mêmes processus, les mêmes procédures et utilise les mêmes outils que le groupe RCI Banque.

1- LES PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

La société consolidante RCI Banque définit, anime et assure la supervision de l'élaboration de l'information financière et comptable. La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et des comptes retraités pour la consolidation échoit aux Directeurs administratifs et financiers des filiales, sous l'autorité des présidents et Directeurs généraux de ces mêmes filiales.

À tous les niveaux du groupe, les grands principes qui prévalent et qui sont mis en œuvre pour l'élaboration des comptes sont les suivants :

- le traitement de l'exhaustivité des transactions ;
- le respect des principes comptables applicables au groupe. Ainsi, un ensemble de documents de référence définit les normes communes de présentation et d'évaluation du groupe et les schémas comptables. Ces documents, mis à la disposition de toutes les entités, concourent à l'homogénéité de l'information financière remontée ;
- la revue périodique des actifs, passifs et engagements de hors-bilan (créances, emprunts, instruments dérivés, disponibilités...) au travers de procédures de rapprochement de la comptabilité avec les systèmes opérationnels, de justification des comptes et d'inventaires. En outre, l'organisation groupe d'évaluation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels décrits ci-avant s'appliquent au processus d'élaboration de l'information financière et comptable.

Une démarche d'harmonisation comptable a été mise en place. Un guide des bonnes pratiques comptables ainsi que sept procédures comptables cadre ont été rédigés à l'attention des filiales ; les procédures ont été transposées localement (Arrêtés comptables, Reportings, Saisies manuelles, Contrôle des alimentations automatiques de la comptabilité, Nouveaux schémas comptables, Archivage, Vérification de la réalisation des contrôles de 1er niveau du chef comptable).

La bonne articulation du reporting financier avec les systèmes opérationnels du groupe constitue la clé de voûte de l'élaboration de l'information financière et comptable. Le volume d'informations à traiter, la qualité requise pour les données traitées et le délai de remontée (J + 4), imposent de s'appuyer sur des systèmes d'information performants et contrôlés.

2- LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET L'ORGANISATION

2.1 L'UTILISATION D'UN PROGIciel INTÉGRÉ

Le groupe RCI Banque a choisi de mettre en place un outil comptable intégré (Entreprise Ressource Planning ou ERP) reconnu sur le marché. L'utilisation d'un tel progiciel intégré, très structuré, permet d'exploiter sa propre logique de contrôle interne et d'assurer la cohérence et la fiabilité de l'information traitée. Notamment, la définition et le suivi des profils utilisateurs contribuent au respect des règles de séparation des tâches.

Ce progiciel, associé à un interpréteur comptable groupe, a fait l'objet d'une conception permettant, au travers de l'utilisation de ses différents modules, d'intégrer les spécificités des activités du groupe.

La fiabilité de l'information comptable et financière est essentiellement favorisée par la maîtrise et la standardisation des transactions élémentaires traitées par des systèmes opérationnels suivant un référentiel groupe. Ces transactions élémentaires alimentent, par interfaces, l'interpréteur comptable groupe, qui lui-même transmet la traduction comptable des événements de gestion ou des données d'inventaire à l'ERP.

La maintenance centralisée du système comptable (interpréteur comptable et ERP) au sein d'une équipe d'experts fonctionnels et techniques permet de renforcer la maîtrise de la production comptable.

2.2 LES SYSTÈMES OPÉRATIONNELS ET LE CONTRÔLE

Les premiers actes de contrôle sont opérés au niveau des systèmes opérationnels majeurs pour les opérations de financement, de service et de refinancement sous la responsabilité des grands métiers (acceptation, recouvrement/contentieux, services, refinancement).

C'est ainsi que les outils d'acceptation, de gestion des contrats de financements et de services, de gestion des relations clients et fournisseurs, d'administration du refinancement, de suivi des commandes d'achat et de gestion des effectifs portent leurs propres logiques de contrôle. Ils s'inscrivent dans le cadre de procédures opérationnelles qui contribuent à la maîtrise des transactions physiques et financières, dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur dans le groupe.

Une attention particulière est apportée par les équipes comptables au contrôle des transferts d'opérations entre les systèmes opérationnels non intégrés et les systèmes comptables.

Ainsi par exemple, au niveau du groupe :

- en liaison avec les systèmes de gestion des financements, des services, des comptes clients et fournisseurs et du refinancement, le contrôle de l'égalité est assuré par comparaison des flux et des soldes comptables avec les mouvements et les stocks d'opérations de gestion.
Les écarts mis en évidence sont analysés et suivis ;
- en liaison avec les systèmes d'achats et de suivi des investissements, les factures d'achats sont contrôlées par rapport aux commandes et la comptabilisation des immobilisations est réalisée.

La tenue des comptes s'effectue selon les normes groupe avec un plan de compte opérationnel unique (plan de comptes groupe enrichi en fonction des besoins spécifiques des pays). Cependant, des comptabilisations selon les normes locales sont possibles et permettent de produire simultanément une comptabilité aux normes groupe et aux normes locales.

L'intégralité des données de l'information financière nécessaire à l'élaboration des comptes consolidés du groupe RCI Banque est collectée et gérée par un outil unique. Le processus de contrôle intégré dans cet outil et sa maintenance effectuée par une cellule dédiée assurent la justesse et la cohérence des données des filiales.

2.3 LE RÔLE DES ÉQUIPES COMPTABLES ET DE GESTION

Les équipes comptables des filiales secondées par les fonctions centrales opèrent une analyse des comptes et expliquent les évolutions des données financières d'une période à l'autre. Ce travail d'analyse se fait en liaison avec celui des contrôleurs de gestion locaux et centraux qui analysent les performances par comparaison avec les données budgétaires et les prévisions. Si l'analyse des écarts ou tout autre processus de vérification révèle une faiblesse dans la qualité de l'information émanant des systèmes opérationnels ou comptables liés, des plans d'action sont mis en œuvre avec la participation active des opérationnels et de la fonction finance pour enrayer les causes de ces anomalies.

2.4 LE RÔLE DU CONTRÔLE COMPTABLE GROUPE

En complément du dispositif existant (contrôle interne, audit RCI Banque, commissaires aux comptes, etc.) et dans l'optique d'un processus permanent de fiabilisation de l'information financière, le service de contrôle comptable groupe, rattaché au département du Contrôle Permanent, assure des missions d'évaluation de la qualité du contrôle interne comptable. L'objectif du service est de contrôler régulièrement les comptabilités des filiales consolidées. Ce dispositif permet ainsi d'améliorer la connaissance et l'application des principes comptables groupe au sein des filiales.

2.5 L'ANIMATION DE LA FONCTION COMPTABLE

Un service dédié à l'animation de la fonction comptable s'assure des conditions d'élaboration et de justification des comptes par la remontée d'indicateurs permettant de suivre plus spécifiquement les principaux points comptables critiques. Ces indicateurs sont renseignés par le responsable financier de chaque filiale quatre fois par an.

De plus, chaque année, les directions financières des différentes entités évaluent leurs dispositifs de maîtrise des risques comptables et financiers par rapport à la politique de gestion du groupe. Cette évaluation s'inscrit dans la démarche globale d'évaluation des risques du groupe RCI Banque.

L'ensemble de ces informations en provenance des filiales fait l'objet, en central, d'analyses et de contrôles.

Par ailleurs, l'avancement des plans d'action (liés aux missions de contrôle comptable) et les insuffisances constatées dans les dispositifs de maîtrise des risques comptables font l'objet d'un suivi.

2.6 LA PUBLICATION DES COMPTES

Le groupe publie des informations semestrielles au 30 juin et annuelles au 31 décembre. Ces arrêtés sont anticipés par la réalisation de préclôtures assurées deux fois par an : au 31 mai pour l'arrêté de juin et au 31 octobre pour celui de décembre.

Des réunions de synthèse sont organisées entre la direction du groupe (principalement avec la direction financière) et les commissaires aux comptes.

Le groupe RCI Banque établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) et dont le règlement d'adoption est paru au Journal officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

DIAC – COMPTE DE RESULTAT FINANCIER (A FIN DECEMBRE 2020)

Cumul à fin Décembre	DIAC-COG 2020 réel	DIAC-COG 2019 réel	Écarts
Actif Productif moyen (APM)	11 005 697	10 835 374	+170 323
Produits financiers	435 460 3,96%	424 552 3,92%	+10 908 +0,04 pt
Coût de refinancement	-123 761 -1,12%	-125 682 -1,16%	+1 921 +0,04 pt
Marge Brute Financière (MBF)	311 699 2,83%	298 870 2,76%	+12 829 +0,07 pt
Autres produits de la MBHS	26 595 0,24%	29 625 0,27%	-3 030 -0,03 pt
Produits nets des placements	-1 003 -0,01%	-3 542 -0,03%	+2 539 +0,02 pt
Marge Brute Hors Service (MBHS)	337 291 3,06%	324 953 3,00%	+12 338 +0,07 pt
Marge sur services	115 764 1,05%	108 889 1,00%	+6 875 +0,05 pt
Autres du PNB	-2 010 -0,02%	-275 0,00%	-1 735 -0,02 pt
Total CDD	-183 590 -1,67%	-162 724 -1,50%	-20 866 -0,17 pt
Produit Net Bancaire (PNB)	267 455 2,43%	270 843 2,50%	-3 388 -0,07 pt
Coût du risque	-55 368 -0,50%	-35 747 -0,33%	-19 621 -0,17 pt
Frais de fonctionnement	-100 884 -0,92%	-103 363 -0,95%	+2 479 +0,04 pt
Autres Produits et Charges Exceptionnels (APCE)	-7 471 -0,07%	-2 048 -0,02%	-5 423 -0,05 pt
Résultat Avant Impôt (RAI)	103 732 0,94%	129 685 1,20%	-25 953 -0,25 pt

DIAC – COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (A FIN DECEMBRE 2020)

En milliers d'euros	Notes	12/2020	12/2019
Intérêts et produits assimilés	22	150 189	149 204
Intérêts et charges assimilées	23	(143 730)	(147 715)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	2 179 320	1 620 938
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	(1 961 539)	(1 731 643)
Revenus des titres à revenu variable	25	131 451	145 055
Commissions (Produits)	26	9 737	7 964
Commissions (Charges)	26	(635)	(643)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	3 013	3 911
Autres produits d'exploitation	28	168 047	160 976
Autres charges d'exploitation	29	(27 977)	(21 690)
PRODUIT NET BANCAIRE		507 876	186 357
Charges générales d'exploitation	30	(307 532)	(315 945)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(6 022)	(5 477)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		194 322	(135 065)
Coût du risque	31	(89 119)	(109 341)
RESULTAT D'EXPLOITATION		105 203	(244 406)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		105 203	(244 406)
Impôts sur les bénéfices	32	(91)	16
RESULTAT NET		105 112	(244 390)

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2018/12), RCI Banque mesure également la sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) et la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE).

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un *reporting* mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Sur l'année 2020, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (50 M€).

La sensibilité en valeur absolue du groupe DIAC au risque de taux (variation uniforme de la courbe de taux de +100bps) constatée au 31 Décembre 2020 est de +69 milliers d'euros donc en dessous de la limite de 2,250 millions d'euros.

Au 31 Décembre 2020, une hausse des taux de 100bps en Euro, en valeur relative, de la sensibilité de la MNI aurait un impact positif de 17 K€ sur DIAC, un impact négatif de -20 K€ sur Diac Location et un impact négatif de -25 K€ sur DIAC NOVAFI. La somme des valeurs absolues des sensibilités à la MNI des filiales du groupe DIAC s'élève à +62 K€.

L'ANALYSE DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX FAIT RESSORTIR LES POINTS SUIVANTS :

- FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

- CENTRALE DE REFINANCEMENT

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe. Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variable.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le Groupe (32 M€).

Ces swaps sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément à la norme IFRS 9. Ces opérations de macro-couverture couvrent des ressources à taux variables et / ou des ressources à taux fixe variabilisées par la microcouverture de swaps.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixe par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable / à taux fixe variabilisées

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

LE RISQUE DE LIQUIDITE

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

A cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement par le Comité Financier.

Scénarios de stress

Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

LE RISQUE DE CHANGE

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par l'ACPR à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007.

En conséquence, la position de change se situant en dessous du seuil de 2 % des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

- CENTRALE DE REFINANCEMENT

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 4 M€ tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

- FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale du groupe RCI Banque accordée par le Président du Comité d'Administration sur avis du Président du Comité des Risques du Conseil est de 35 M€.

Au 31 Décembre 2020, la position de change consolidée du groupe RCI Banque est à 5.8 M€.

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie bancaire chez RCI Banque résulte de diverses opérations de marché réalisées par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée sur le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie. Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), RCI Banque a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

RCI a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en comité financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font également l'objet d'un suivi quotidien et sont remontées mensuellement au comité financier RCI Banque.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculé par la méthode forfaitaire interne telle que présenté ci-après lorsqu'il n'existe pas de dispositif de mitigation du risque par échange de collatéral.

Méthode forfaitaire :

L'exposition au risque de contrepartie est mesurée en utilisant des coefficients de pondération qui dépendent du type d'instruments et de la durée de l'opération.

Durée résiduelle	Coefficient Taux (en % du nominal)	Durée initiale	Coefficient Change (en % du nominal)
Entre 0 et 1 an	2%	Entre 0 et 1 an	6%
Entre 1 et 2 ans	5%	Entre 1 et 2 ans	18%
Entre 2 et 3 ans	8%	Entre 2 et 3 ans	22%
Entre 3 et 4 ans	11%	Entre 3 et 4 ans	26%
Entre 4 et 5 ans	14%	Entre 4 et 5 ans	30%
Entre 5 et 6 ans	17%	Entre 5 et 6 ans	34%
Entre 6 et 7 ans	20%	Entre 6 et 7 ans	38%
Entre 7 et 8 ans	23%	Entre 7 et 8 ans	42%
Entre 8 et 9 ans	26%	Entre 8 et 9 ans	46%
Entre 9 et 10 ans	29%	Entre 9 et 10 ans	50%

Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivés est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

Méthode « mark to market positif + add-on »:

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains

potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0%	1%
1 an < durée <= 5 ans	0,50%	5%
> 5 ans	1,50%	7,50%

Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 239 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 318 millions d'euros au 31 décembre 2019. Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 18 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 12 millions d'euros au 31 Décembre 2019. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Résultat net de l'exercice 2020	105 112 021,92 EUR
Report à nouveau antérieur	- 617 947,87 EUR
Solde disponible	104 494 074,05 EUR
Dotations à la réserve légale	35 410 050,00 EUR
Dividendes	68 539 850,00 EUR
Solde du compte report à nouveau 2020	544 174,05 EUR

Il est proposé de distribuer un dividende de **68 539 850 EUR** au titre de l'exercice 2020 à **0,71 EUR** par action sur le résultat 2020.

Ce dividende ouvre droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts dans sa nouvelle rédaction ;
Et n'ouvre pas droit à cet abattement dans les autres cas.

Les dividendes versés au titre des trois précédents exercices de DIAC S.A ont été :

- Au titre de l'exercice 2017, il n'y a pas eu de dividende distribué.
- Au titre de l'exercice 2018, il n'y a pas eu de dividende distribué.
- Au titre de l'exercice 2019, il n'y a pas eu de dividende distribué.

Nous vous précisons que les résultats de l'exercice donnent lieu à l'application des dispositions concernant la participation des salariés aux fruits de l'expansion, conformément à l'Ordonnance du 17 août 1967 et aux accords d'entreprise.

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la date de clôture de cet exercice :

- le capital de DIAC S.A est détenu à 99,99 % par RCI Banque S.A
- DIAC S.A. détient 99.99% de DIAC LOCATION S.A, société de location longue durée et de gestion de parcs aux entreprises.

Conformément à l'article L225-102-1 du Code de commerce, les informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société, font l'objet d'une déclaration consolidée de performance extra-financière au niveau de Renault S.A, société mère du Groupe.

Conformément à l'article D 441-6 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau ci-dessous la décomposition, au 31 décembre 2020, du nombre et montant total hors taxe des factures reçues non réglées pour les fournisseurs, et des factures émises non réglées pour les clients.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et opérations connexes car ces opérations n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

DIAC – Dettes Fournisseurs (En milliers d'euros)	Article D.441 I. 1° : Factures reçues non réglées au 31/12/2020 dont le terme est échu (TTC)						
	Hors échéance	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Total
Dettes Fournisseurs		4 121	0	9	243	4 373	4 373
Dettes sur Crédeurs divers	7 228	9 435	143	229	1102	10 909	18 137
Fournisseurs factures non parvenue	94 133						94 133
	101 361	13 556	143	238	1345	15 282	116 643

DIAC –Dettes Fournisseurs (En milliers d'euros)	Article D.441 -II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice 2020						
	Sans retard	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Total
A) Tranche de retard de paiement							
Nombre cumulé des factures concernées	316 842				21	21	316 863
Montant cumulé des factures concernées TTC	4 147 475				34	34	4 147 509
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC	99,99%				0,01%	0,01%	100%
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues							
Montant total des factures exclues TTC							
C) Délai de paiement de référence utilisé (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)							
Délai de paiement utilisé pour le calcul des intérêts de retard							30 jours

DIAC – Créances clients (En milliers d'euros)	Article D.441 I. 2° : Factures émises non réglées au 31/12/2020 dont le terme est échu (TTC)						
	Hors échéance	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Total
Débiteurs divers	7 394	20 269	600	1 457	6 515	28 841	36 235
Créances rattachées sur débiteurs divers	64 279						64 279
	71 673	20 269	600	1 457	6 515	28 841	100 514

DIAC – Créances clients (En milliers d'euros)	Article D.441 -II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice 2020						
	Sans retard	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Total
A) Tranche de retard de paiement							
Nombre cumulé de factures concernées	296 417	109	387	404	5 648	6 548	302 965
Montant cumulé des factures concernées TTC	1 051 215	399	1 801	1 508	15 997	19 705	1 070 920
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC	98,16%	0,04%	0,17%	0,14%	1,49%	1,84%	100%
B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues							
Montant total des factures exclues TTC							
C) Délai de paiement de référence utilisé (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)							
Délai de paiement utilisé pour le calcul des intérêts de retard							30 jours

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et opérations connexes car ces opérations n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Après avoir pris connaissance des documents comptables qui vous sont présentés et des commentaires dont ils sont assortis, ainsi que des rapports de vos Commissaires aux comptes, vous aurez à statuer sur les questions inscrites à l'ordre du jour :

A titre ordinaire :

- Approbation des comptes annuels 2020
- Approbation des comptes consolidé 2020
- Affectation du résultat et fixation du dividende
- Renouvellement du mandat de Monsieur Thibault Paland en qualité d'administrateur
- Renouvellement du mandat de Madame Caroline Jeandeu en qualité d'administrateur
- Absence de conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Conseil d'Administration

ANNEXE

Tableaux des résultats des 5 derniers exercices

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Capital en fin d'exercice (en Keur)					
Capital social	61 000	560 956	647 266	659 334	415 101
Nombre d'actions ordinaires émises	4 000 000	36 784 000	59 932 000	96 535 000	96 535 000
Opérations et résultats de l'exercice (en Keur)					
Produit net bancaire	406 835	173 884	134 815	186 357	507 876
Bénéfice avant impôts, dotations aux amortissements et provisions	827 358	856 009	1 140 813	1 408 815	1 937 890
Impôts sur les bénéfices	(1)	31	(250)	16	(91)
Bénéfice après impôts, dotations aux amortissements et provisions	45 047	(163 773)	(238 312)	(244 390)	105 112
Résultat distribué	45 080				68 540
Résultats par action (en Euro)					
Bénéfice après impôts mais avant dotations aux amort. et provisions	206,84				20,07
Bénéfice après impôts, dotations aux amortissements et provisions	11,27				1,09
Résultat distribué par action	11,27				0,71
Personnel					
Effectif moyen de l'exercice	1 322	1 382	1 454	1 450	1 448
Masse salariale de l'exercice	76 591	83 952	88 609	97 315	99 406
Avantages sociaux de l'exercice	38 292	46 298	49 531	48 700	53 279

ANNEXE : LES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe DIAC est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe RCI Banque. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe RCI Banque.

Refinancement et gestion de bilan

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibrages actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe RCI Banque et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures Groupe prévoient néanmoins la possibilité pour la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements cross border aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non convertibilité et de non transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un *reporting* ad hoc.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par le Conseil d'administration de RCI Banque. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques),

assure la production d'un *reporting* quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le Directeur Général de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

LE RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation potentielle des taux sur la valeur économique et les revenus futurs.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque.

Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux :

- La sensibilité actualisée (economic value - EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t. Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe.
- La marge nette d'intérêt qui consiste à mesurer un gain ou une perte, selon une vision compte de résultat. Il est présenté comme la différence de revenu d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité en vision MNI, comparativement à la vision actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'Administration de RCI Banque.

Limite centrale de refinancement :	32 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	14,5 M€
Non Alloués :	3,5 M€

Total limite de sensibilité en M€ accordé

par le Conseil d'administration sur avis du Comité des Risques de RCI Banque:

50 M€



**RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

31 décembre 2020

DIAC S.A.

Siège social : 14 Avenue du Pavé Neuf, 93160 Noisy-le-Grand

Capital social : 415 100 500 €

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société DIAC S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DIAC S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes et de l'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (buckets 1, 2 et 3)

Risque identifié

Le Groupe DIAC constitue des dépréciations pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. En conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers », DIAC S.A. calcule des dépréciations sur pertes de crédit attendues sur les actifs sains (bucket 1), sur les actifs dont le risque s'est dégradé depuis la comptabilisation initiale (bucket 2) et sur les actifs défaillants (bucket 3).

Nous considérons que les dépréciations pour pertes attendues sur le financement des ventes constituent un point clé de l'audit en raison de l'importance du montant des crédits à la clientèle et au réseau de concessionnaires à l'actif du bilan du groupe, de l'utilisation de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul et du recours au jugement par la direction pour l'estimation des pertes de crédit attendues.

Ces jugements sont d'autant plus importants, compte tenu du contexte de la crise Covid-19 qui a causé une forte incertitude dans l'économie globale pour les prochaines années malgré les mesures gouvernementales lancées en faveur d'une reprise rapide de l'économie.

Les modalités d'estimation des impacts de la crise Covid-19 sont décrites dans la note 2 « Faits marquants » des états financiers et ont principalement consisté à augmenter le « forward looking » pour les segments de clientèle plus particulièrement touchés par la crise et modifier les pondérations des scénarios utilisés dans le calcul du « forward looking ».

Les dépréciations déterminées en application d'IFRS 9 sont détaillées dans la note 4 des annexes aux comptes consolidés et s'élèvent au 31 décembre 2020 à 329 millions d'euros pour un encours de 16 454 millions d'euros de valeur brute.

Notre réponse

Avec l'appui de nos équipes spécialisées dans le risque de crédit, nos travaux ont notamment consisté à :

- Évaluer les contrôles clés relatifs à la gouvernance mise en place pour valider les changements de paramètres et les hypothèses clés qui soutiennent le calcul de dépréciations pour pertes de crédit attendues ;
- Apprécier les méthodologies appliquées pour déterminer les paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation et leur correcte insertion opérationnelle dans le système d'information ;
- Apprécier les ajustements de dépréciation à dire d'expert comptabilisés sur la clientèle et le réseau de concessionnaires pour les actifs dont le risque s'est dégradé depuis l'origination (bucket 2) ou en défaut (bucket 3) ;
- Examiner la documentation sous tendant les dépréciations constituées pour intégrer les impacts de la crise Covid-19 dans le coût du risque ;
- Apprécier les hypothèses utilisées dans la détermination des dépréciations Forward Looking, notamment la pondération des différents scénarios retenue ;
- Tester la qualité des interfaces applicatives informatiques qui supportent le calcul et la comptabilisation des dépréciations pour pertes de crédit attendues ;
- Apprécier le processus de classification des actifs par catégorie et plus particulièrement l'identification d'une hausse significative du risque de crédit ;
- S'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données utilisées pour la détermination des dépréciations ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle et au réseau de concessionnaires, et des dépréciations du risque de crédit d'un exercice à l'autre ;
- Examiner la conformité des informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés au regard des règles comptables applicables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation

des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DIAC S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 29 avril 2020 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 7^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 1^{ère} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes et de l'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité des comptes et de l'audit

Nous remettons un rapport au comité des comptes et de l'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport des comptes et de l'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes et de l'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes et de l'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

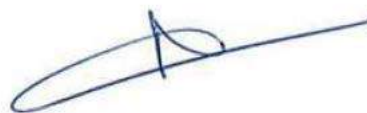
Les Commissaires aux comptes,

KPMG S.A.
Paris La Défense, le 24 mars 2021



Ulrich SARFATI
Associé

Mazars
Paris La Défense, le 24 mars 2021



Anne VEAUTE
Associée



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 Décembre 2020

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	36
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	38
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	40
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	41
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS	41
2. FAITS MARQUANTS.....	41
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	45
A) Evolutions des principes comptables	45
B) Principes de consolidation.....	47
C) Présentation des états financiers.....	47
D) Estimations et jugements.....	48
E) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »	48
F) Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté bailleur	52
G) Opérations entre le groupe Diac et l'alliance Renault - Nissan	53
H) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres	54
I) Immobilisations (IAS16 / IAS36).....	54
J) Impôts sur les résultats (IAS12)	54
K) Engagements de retraite et assimilés (IAS19).....	55
L) Les passifs financiers	55
M) Emissions structurées et dérivés incorporés	56
N) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.....	56
O) Secteurs opérationnels (IFRS 8).....	58
P) Tableau des flux de trésorerie.....	58
4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	59
5. REFINANCEMENT	60
6. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	61
7. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	85

BILAN CONSOLIDE

ACTIF - En millions d'euros	Notes	12/2020	12/2019
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	2	4 014	2 303
Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle	3 et 4	15 506	15 248
Actifs d'impôts courants	5		
Actifs d'impôts différés	5	4	4
Créances fiscales hors impôts courants	5	54	94
Comptes de régularisation et actifs divers	5	364	450
Opérations de location opérationnelle	3 et 4	619	575
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	21	22
TOTAL ACTIF		20 582	18 696

PASSIF - En millions d'euros	Notes	12/2020	12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	7.1	12 867	13 072
Dettes envers la clientèle	7.2	64	32
Dettes représentées par un titre	7.3	3 980	2 154
Passifs d'impôts courants	9	1	
Passifs d'impôts différés	9	448	465
Dettes fiscales hors impôts courants	9	3	3
Comptes de régularisation et passifs divers	9	684	592
Provisions	10	79	64
Dettes subordonnées	12	14	15
Capitaux propres		2 442	2 299
<i>- Dont capitaux propres part du groupe</i>		2 442	2 299
<i>Capital souscrit et réserves liées</i>		415	659
<i>Réserves consolidées et autres</i>		1 894	1 529
<i>Gains ou pertes latents</i>		(10)	(9)
<i>Résultat de l'exercice</i>		143	120
TOTAL PASSIF		20 582	18 696

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	12/2020	12/2019
Intérêts et produits assimilés	19	420	436
Intérêts et charges assimilées	20	(195)	(191)
Commissions (Produits)	21	330	317
Commissions (Charges)	21	(168)	(163)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	22	1	(2)
Produits des autres activités	23	177	176
Charges des autres activités	23	(150)	(139)
PRODUIT NET BANCAIRE		415	434
Charges générales d'exploitation	24	(163)	(158)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(7)	(7)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		245	269
Coût du risque	25	(116)	(41)
RESULTAT D'EXPLOITATION		129	228
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés			
RESULTAT AVANT IMPOTS		129	228
Impôts sur les bénéfices	26	14	(108)
RESULTAT NET		143	120
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle			
Dont part des actionnaires de la société mère		143	120
Résultat net par action (1) et en euros		1,49	1,24
Résultat net dilué par action et en euros		1,49	1,24

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En millions d'euros	12/2020	12/2019
RESULTAT NET	143	120
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	(1)	(5)
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>(1)</i>	<i>(5)</i>
Autres éléments du résultat global	(1)	(5)
RESULTAT GLOBAL	142	115
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		
Dont part des actionnaires de la société mère	142	115

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital (1)	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Gains ou pertes latents ou différés	Résultat net (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2018	647		1 132		(4)	159	1 934		1 934
Affectation du résultat de l'exercice précédent			159			(159)			
Capitaux propres au 1 janvier 2019	647		1 291		(4)		1 934		1 934
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(5)		(5)		(5)
Résultat de la période avant affectation						120	120		120
Résultat global de la période					(5)	120	115		115
Effet des augmentations de capital	12		238				250		250
Capitaux propres au 31 décembre 2019	659		1 529		(9)	120	2 299		2 299
Affectation du résultat de l'exercice précédent			120			(120)			
Capitaux propres au 1 janvier 2020	659		1 649		(9)		2 299		2 299
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(1)		(1)		(1)
Résultat de la période avant affectation						143	143		143
Résultat global de la période					(1)	143	142		142
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			1				1		1
Effet des augmentations de capital	(244)		244						
Capitaux propres au 31 décembre 2020	415		1 894		(10)	143	2 442		2 442

(1) En 31 décembre 2020, le capital social de DIAC S.A de 415 100 500 euros est composé de 96 535 000 actions de 4,30 euros entièrement libérées et détenues par RCI Banque S.A. Pour rappel, au 31/12/2019, Diac a réduit son capital d'un montant de 244 233 550 euros par réduction de 2,53 euros de la valeur nominale des 96 535 000 actions existantes et imputé le montant de cette réduction de capital, soit 244 233 550 euros sur le compte « report à nouveau ».

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	143	120
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7	7
Dotations nettes aux provisions	85	11
Produits et charges d'impôts différés	(17)	106
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	(1)	1
Capacité d'autofinancement	217	245
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	121	34
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	195	160
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(1 793)	1 274
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	(1 644)	222
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	(149)	1 052
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(337)	(1 341)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(369)	(1 341)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	32	
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 921	(281)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	1 825	(256)
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	96	(25)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(209)	(348)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	129	(68)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(6)	(7)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(6)	(7)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		250
- Var. de trésorerie provenant d'opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle		250
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)		250
Effet des var. des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)	2	
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)	125	175
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	5	(170)
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5	(170)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	130	5
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	261	194
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(131)	(189)
Variation de la trésorerie nette	125	175

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est composé d'opérations au jour le jour et de dépôts à vue. Ces éléments constitutifs sont présentés en notes 2 et 7.1.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

DIAC S.A, société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 415 100 500 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 702 002 221.

Le siège social de DIAC S.A est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand CEDEX.

DIAC S.A a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés annuels du groupe DIAC S.A au 31 Décembre 2020 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe DIAC, pour l'année 2020, seront arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 Mars 2021 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

Pour mémoire, les comptes consolidés du groupe DIAC, pour l'année 2019, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 mars 2020 et présentés pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2020.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

2. FAITS MARQUANTS

Reduction de capital social :

Afin d'apurer partiellement la perte dans les comptes annuels du dernier exercice clos le 31 décembre 2019, DIAC a réduit le montant de son capital social d'un montant global de 244.233.550 euros par réduction de 2,53 euros de la valeur nominale des 96.535.000 actions existantes et imputé le montant de cette réduction de capital, soit 244.233.550 euros sur le compte « report à nouveau » dont le solde débiteur est en conséquence réduit à 617.947,87 euros.

En date du 20 mai 2020, le capital social est donc réduit de 659.334.050 euros à 415.100.500 euros divisé en 96.535.000 actions de 4,30 euros de valeur nominale.

Contrat de coopération Nissan Europe :

Signature d'un term sheet avec Nissan Europe pour définir les principes de coopération jusqu'en 31 mars 2025.

Nouvelles émissions de Fonds communs de titrisation :

La filiale française a mis en place un programme de titrisation des encours de Location avec Option d'Achat (LOA) originés par DIAC. Dans le cadre de ce programme, une opération publique (compartiment « Cars Alliance Auto Leases France V 2020-1 ») adossée à des créances de loyer a été émise pour un montant de 950 M€ (dont 200M€ retenus par RCI) de Class A (notée AAA par DBRS et Aaa par Moody's) et de 41,5 M€ de Class B (notée AA(Low) par DBRS et Aa3 par Moody's). Une deuxième opération (compartiment « Cars Alliance Auto Leases Master France ») a été émise pour un montant à l'origine de 474M€ de Class A (notée AAA par DBRS et Aaa par Moody's), totalement retenu par RCI.

Crise sanitaire Covid-19 :

La crise sanitaire, liée à la maladie Covid-19, a impacté l'économie mondiale sur l'année 2020. En France, cette crise a entraîné deux phases de confinement dans l'année, entraînant un ralentissement de l'activité économique. Au sein du groupe DIAC, les conséquences liées à cet événement sont présentées ci-dessous.

➤ **Activité :**

Fermeture des concessions pendant le confinement

Absence d'activité de recouvrement terrain et de fonctionnement des salles de vente aux enchères pour la revente des véhicules

➤ Opérationnel :

Mise en place d'un télétravail généralisé à l'ensemble des collaborateurs
Recours au chômage partiel

➤ Effet des moratoires sur le revenu d'intérêt :

Du fait de la mise en place d'un confinement en France, des allègements ont parfois été proposés pour les facturations aux clients (intérêts ou loyers à payer) : décalage des facturations entre 3 mois à 6 mois, changement d'exigibilité des factures dans les systèmes comptables. Il s'agit d'ajustement hors modèle.

Conformément à la norme IFRS 9 paragraphe 5.4.3 qui précise que lorsque les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier sont renégociés ou qu'ils sont autrement modifiés, et que la renégociation ou la modification ne donne pas lieu à la décomptabilisation de cet actif financier, l'entité recalcule la somme des flux modifiés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine et comptabilise soit un profit soit une charge sur la modification en résultat net. L'analyse du groupe DIAC n'a pas révélé de pertes significatives à constater sur le chiffre d'affaires du fait de ces changements.

A noter : Le groupe DIAC n'est pas concerné par l'octroi de prêts garantis par l'État (PGE).

En millions d'euros	Encours		Provisions
Clientèle	16,3	-	1,4
Réseaux	-		-
Total	16,3	-	1,4

À fin décembre, sur notre portefeuille Clientèle (hors concessionnaires), le montant des expositions faisant l'objet d'un report d'échéance non expirée s'élève à 16,3 M€, dû au fait qu'en France, des moratoires ont été accordés par défaut¹ à toutes les entreprises ayant un véhicule financé.

Sur l'activité de financement des Réseaux (concessionnaires), il n'y a plus de moratoires sur les concessionnaires.

L'intégralité des reports d'échéances accordés aux concessionnaires pendant la période de confinement a fait l'objet d'un règlement à RCI du fait principalement de la reprise de l'activité de vente de véhicules. Il est à noter que durant le dernier trimestre, aucune nouvelle mesure de report d'échéance généralisée n'a été prise.

Après avoir connu une forte détérioration au cours du second trimestre 2020, les pertes en cas de défaut utilisées pour calibrer les provisions ont connu une phase de rattrapage au cours du second semestre pour se situer au cumul de l'année à un niveau en ligne avec les niveaux observés avant la crise Covid-19.

Les taux de passage en défaut ont connu une évolution similaire, les aides gouvernementales ainsi que les moratoires ayant permis d'atténuer les effets de la crise et de retarder la matérialisation des difficultés de paiement. Pour cette raison, et sur la base des recommandations BCE sur l'identification et la mesure du risque de crédit dans le contexte de la pandémie du coronavirus, différents ajustements hors modèle ont été pratiqués :

- sur les critères de reclassement de certaines créances au bucket 2 (créances dégradées depuis l'origination) ;
- dans le provisionnement des mêmes créances ;

Ces reclassements portent principalement sur (cf note 4) :

- des expositions Corporate hors réseau appartenant à des secteurs d'activité impactés par la crise (hôtellerie, restauration, location courte durée, ...) sur lesquels une revue individuelle a été réalisée.

Ces reclassements expliquent une part importante de l'augmentation du bucket 2 qui passe de 1.161 M€ fin 2019 à 1.617 M€ à fin 2020. Aussi, ces reclassements ne viennent pas modifier le processus de suivi de dégradation du risque de crédit (cf partie E), puisqu'il s'agit d'ajustement hors modèle sur une population identifiée dans le cadre du covid.

Les passages en bucket 2 au cours de l'année 2020 donnent lieu à un taux de couverture du même ordre que celui observé en 2019, ce qui explique la certaine stabilité du taux de couverture global des encours.

Par ailleurs l'estimation de la provision forward looking a été complétée sur des segments de clientèle jugés plus particulièrement impactés par la crise. En l'absence de retards de paiement matérialisés, les segments concernés ont été

¹ Moratoire accordé systématiquement et par défaut à l'ensemble des clients entreprises Diac et Diac Location pour soulager les plateformes de gestion de la relation clientèle lors des premiers jours de confinement. Les clients ne souhaitant pas bénéficier de ces reports d'échéances ont pu demander le maintien de leur échéancier contractuel.

maintenus dans leur bucket d'origine. Il s'agit de l'ensemble des expositions Retail sur des clients opérant dans des secteurs d'activité particulièrement affectés par la crise mais pour lesquels une analyse individuelle n'était pas envisageable. Là aussi l'ajustement réalisé a consisté à porter le taux de provisionnement au taux constaté sur les encours des mêmes segments comptabilisés en bucket 2.

Au total, le taux de provisionnement des buckets 2 passe de 4,3 à 5,9 % sous l'effet de l'évolution des paramètres de risque, tandis que le taux de provisionnement des buckets 3 passe de 62,1% à 57,2 % entre fin 2019 à fin 2020.

➤ **Coût du risque :**

La norme IFRS 9 introduit dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit (ECL) la notion de forward-looking. À travers cette notion, de nouvelles exigences en termes de suivi et de mesure du risque de crédit sont introduites avec le recours à des données prospectives, notamment de type macroéconomique. Les principes de calcul des provisions pour risque de crédit sont décrits dans la section 4.2.

Les pertes en cas de défaut utilisées pour calibrer les provisions ont été impactées par la crise sanitaire, les récupérations et ventes de véhicules saisis ayant connu un quasi-arrêt pendant la période de confinement. L'augmentation des LGD a conduit à une hausse du taux de provisionnement des créances dégradées depuis l'origination (B2) qui passe de 4,3 à 5,9 %, le taux de couverture des créances saines (B1) augmentant de 0,3 à 0,5 %. La proportion de créances en défaut est en légère hausse à 1,8 % des encours contre 1,6 % à fin 2019, leur taux de provisionnement augmentant très légèrement. Ces éléments conduisent à une augmentation des provisions pour risque de crédit.

Au total les provisions pour dépréciation augmentent de 71M€ par rapport à décembre 2019 dont 31 M€ au titre de la mise à jour du forward-looking. Les 31 M€ se décomposent comme suit :

- 13M€ au titre de la mise à jour de la pondération des scénarios
- 18M€ au titre de la provision collective sur les acteurs économiques dont les secteurs sont les plus touchés par la crise du Covid

Cette hausse est en majeure partie liée à l'impact de la Covid-19.

La ventilation des opérations avec la clientèle et les provisions associées à chaque classe IFRS9 sont détaillées en notes 4 et 21.

Hypothèses significatives pour les calculs de pertes attendues IFRS 9 :

- **Forward looking**

En l'absence de projections fiables pour intégrer les impacts de la Covid-19 dans les hypothèses forward-looking utilisées pour le calcul des Expected Credit Losses, l'ESMA recommande, au regard des données passées et compte tenu de l'intervention des gouvernements, d'allouer une pondération prépondérante au scénario de stabilité de l'environnement économique à long terme. En ligne avec les guidelines de l'ESMA, DIAC a renforcé la prépondérance du scénario « stability » tout en augmentant la pondération du scénario « adverse » et en diminuant fortement celle du scénario « baseline » (le plus optimiste) par rapport au niveau retenu au 31 décembre 2019. Cette orientation prise lors du premier semestre 2020 a été renforcée lors du second semestre. Plus spécifiquement, le poids du scénario adverse est passé d'une pondération de 10% à fin 2019, à 16% au 31/12/2020.

Au niveau groupe, sur la base des scénarios 2020 et des ECL par bucket fin 2020, l'augmentation de la pondération du scénario « adverse » d'un point versus le scénario « stability » génère une dotation de 1.7M€ (1.2 M€ sur l'activité retail et 0.5 M€ sur l'activité de financement des réseaux).

Par ailleurs, l'estimation statistique de la provision forward-looking sur l'activité clientèle a été complétée sur des segments jugés particulièrement impactés par la crise (hôtellerie, restauration, location courte durée, ...).

Ces mesures conduisent à une augmentation de 31 M€ des provisions au titre du forward-looking, principalement attribuable à l'activité clientèle.

- **Approche sectorielle**

Les principaux secteurs d'activité retenus sont l'hôtellerie et la restauration qui représentent ensemble moins de 1% des expositions et la location courte durée qui à l'inverse près de 3% des encours sur la clientèle. Cette liste a été ponctuellement complétée de quelques secteurs propres à certains pays.

- **Quelques précisions sur le modèle ECL**

Les modèles statistiques se basent sur l'historique de comportement de paiement et de passage en défaut observés sur un passé récent. Typiquement, l'historique récent sous-estime le risque de défaillance des entreprises opérant dans les secteurs les plus affectés par la crise, les mesures de soutien de l'Etat, les reports d'échéance ayant été efficace.

Sur les modèle internes en méthode avancée sur le portefeuille retail, un recalibrage du bucketing IFRS9 a été réalisé conduisant à une légère augmentation des encours en bucket 2 et des provisions.

- **Classements des actifs par bucket suite aux recommandations de l'ESMA**

Le déclassement d'un bucket à l'autre (et notamment du bucket 1 au bucket 2) ne doit pas être systématique à cause de l'application de la forbearance, mais il doit faire l'objet d'une analyse (sur base individuelle ou collective) des contreparties pour déterminer celles qui subissent une véritable dégradation de leur risque de crédit sur la durée de vie de l'actif de celles qui ne rencontrent que des « problèmes de liquidités temporaires ».

Dans le groupe DIAC cette analyse a été faite au cas par cas sans avoir recours à des déclassements systématiques (cf 4.1).

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les comptes consolidés du groupe DIAC de l'exercice 2020 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2020 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

A) Evolutions des principes comptables

Le groupe Diac, étant intégré dans le groupe RCI Banque, applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

➤ Nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2020

Amendements IFRS 9, IAS 39 et IFRS7	Réforme des taux d'intérêts – Phase 1
Amendements IAS 1 et IAS 8	Définition du caractère significatif de la matérialité
Amendement IFRS 3	Définition d'un « business »
Cadre conceptuel	Modification de références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS

L'application de ces normes et amendements à compter du 1er janvier 2020 est sans effet significatif sur les états financiers du groupe.

Autres normes appliquées par le Groupe à compter du 1er janvier 2020

A compter du 1er janvier 2020, le Groupe applique la phase 3 d'IFRS 9 portant sur la comptabilité de couverture. Le Groupe avait opté pour une application différée d'IFRS 9 phase 3 comme permis normativement lorsque la norme est entrée en vigueur au 1er janvier 2018. Ainsi, actuellement, cette application n'a pas d'impact matériel dans les comptes du Groupe mais permet la qualification d'ensembles synthétiques composés d'une dette et d'un dérivé comme éléments couverts.

➤ Nouveau texte publié par l'IASB pour application en 2020 et non encore publié au journal officiel de l'Union Européenne

IFRS 16	Amendement à IFRS 16 « Allègements de loyer liés à la Covid-19 »
---------	--

L'IASB a publié le 28 mai 2020 un amendement à IFRS 16 « Allègements de loyer liés à la Covid-19 » avec une date d'entrée en vigueur au 1er juin 2020, qui a été approuvé par l'Union Européenne le 9 octobre 2020. Le texte propose une exemption optionnelle pour les preneurs qui permet de reconnaître en résultat les réductions des loyers obtenues lors de la conclusion des accords d'allègement avec les bailleurs. Cette mesure s'applique aux paiements de loyers initialement dus le 30 juin 2021 ou avant cette date. Les preneurs peuvent choisir d'appliquer les dispositions d'IFRS 16 non amendées qui consistent à faire une analyse détaillée des accords d'allègements et à les traiter comme des modifications de contrat le cas échéant.

➤ **Normes et amendements publiés appliqués par anticipation**

Amendements IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 16 et IFRS 4	Réforme des taux d'intérêts – Phase 2	1er janvier 2021
---	---------------------------------------	------------------

Réforme des taux d'intérêts IBOR

Le Groupe DIAC applique par anticipation au 31 Décembre 2020 les amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 portant sur la réforme des taux de référence – phase 2.

La rémunération du compte d'appel de marge auprès de la chambre de compensation a évolué de l'EONIA à l'€STER au mois de Juillet 2020. L'application de ces amendements permet au groupe DIAC de modifier prospectivement le taux d'intérêt effectif de cet instrument financier sans impact immédiat au compte de résultat.

Au 31 décembre 2020, aucun autre instrument financier négocié vis-à-vis d'une contrepartie externe au Groupe DIAC n'a fait l'objet de renégociation liée à la réforme des taux d'intérêts. Le groupe a adhéré à l'« ISDA 2020 Fallbacks protocol » encadrant les clauses de « fallback ».

Le Groupe DIAC a également distingué les différents taux de référence utilisés dans les relations de couverture de taux d'intérêts et concernés par la réforme : EURIBOR, LIBOR GBP et LIBOR CHF.

- Le groupe considère ne pas avoir d'incertitude quant à l'avenir de l'indice EURIBOR qui est en conformité avec la European Benchmark Regulation
- Au 31 Décembre 2020, le groupe DIAC a qualifié des swaps de taux d'intérêt dans des relations de couverture de juste valeur pour un nominal de 300mCHF (taux variable indexé sur le LIBOR CHF) et un nominal de 100mGBP (taux variable indexé sur le LIBOR GBP).

Les stratégies de couverture des risques n'ont pour le moment pas été modifiées par la transition vers les nouveaux indices de référence.

L'application par anticipation de ces amendements n'a pas d'incidence sur les comptes du groupe au 31 Décembre 2020.

➤ **Normes et amendements publiés non encore applicables**

Amendements IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 16 et IFRS 4	Réforme des taux d'intérêts – Phase 2	1er janvier 2021
Amendement à IAS 37	Contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat	1er janvier 2022
Amendement à IFRS 3	Référence au Cadre conceptuel	1er janvier 2022
Amélioration des IFRS cycle 2018-2020	Normes concernées : IFRS 9, Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test de 10% IFRS 16, Avantages incitatifs à la location	1er janvier 2022
Amendement à IAS 16	Immobilisations corporelles – Produits antérieurs à l'utilisation prévue	1er janvier 2022
IFRS 17	Contrats d'assurance	1er janvier 2023

Le groupe envisage, à ce stade, d'appliquer que la réforme des taux d'intérêts – phase 2 par anticipation. Les autres normes ne sont donc pas appliquées dans les comptes à fin décembre 2020.

B) Principes de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 (entreprises associées ou contrôle conjoint – co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les entreprises associées et co-entreprises sont comptabilisées par mise en équivalence (IFRS11).

Les actifs titrisés de Diac SA, pour lesquels le groupe Diac a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminées.

Les sociétés consolidées par Diac S.A. sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan, Dacia, ainsi que les sociétés de service associées.

Coût d'acquisition des titres et goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses)

Les goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) sont évalués, à la date d'acquisition, comme étant l'excédent entre :

- Le total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur ainsi que le montant éventuel d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise

Et

- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs.

Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres sont eux comptabilisés selon IAS 32 et IFRS9.

Si le regroupement d'entreprises génère un goodwill négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est de 1 an.

Les goodwill (ou gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, une dépréciation est inscrite au compte de résultat.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle cédées ou rachetées est reconnue directement en capitaux propres.

C) Présentation des états financiers

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n° 2017-02 du 14 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

D) Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe DIAC doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe DIAC revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

Compte tenu du contexte d'arrêté particulier et des impacts lié à la Covid-19, des modifications ont été apportées aux jugements et hypothèses retenus par rapport à décembre 2019 concernant :

- **Le Forward-looking** (voir le paragraphe « Coût du risque » dans la section 2. Faits marquants)
- **Les modèles d'estimation des provisions :**

Les modèles d'estimation n'ont pas été adaptés. En revanche, les paramètres entrant dans les modèles ont été mis à jour pour intégrer les impacts Covid-19.

Mis à part les deux points ci-dessus, les principales zones de jugement et d'estimation pour l'établissement des comptes consolidés restent identiques.

E) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »

Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». A ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point F sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les "Autres produits d'exploitation bancaire" et "Autres charges d'exploitation bancaire".

Dégradation significative du risque (définition du bucketting) :

Chaque prêt ou créance, en date d'arrêté, est classé dans une catégorie de risque selon qu'il a subi ou non de

détérioration significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. De cette classification dépend le niveau de la provision pour perte de valeur attendue à comptabiliser pour chaque instrument :

- Bucket 1 : aucune dégradation ou dégradation non significative du risque de crédit depuis l'origination ;
- Bucket 2 : dégradation significative du risque de crédit depuis l'origination ou contrepartie financière non investment grade
- Bucket 3 : détérioration telle que la perte est avérée (catégorie du défaut).

Cette segmentation des encours par niveau de risque, induite par la norme IFRS 9, est intégrée dans les processus de suivi et de gestion des risques de crédit des entités du groupe et implémentée dans les systèmes opérationnels.

La date d'origination est définie au niveau de chaque prêt ou créance et non pas au niveau de la contrepartie (e.g. date d'entrée en relation).

La date d'origination est définie comme suit :

- pour les engagements de financement irrévocables, la date d'origination est la date de signature de l'engagement ou pour les engagements de financement Réseau la date de dernière revue des limites
- pour les encours de crédits classiques, de location financière ou opérationnelle, la date d'origination est la date de son passage en gestion, i.e. date à laquelle l'engagement de financement est extourné et la créance enregistrée au bilan.
- pour les encours « comptes uniques » de crédit Réseau, la date d'origination correspondra à la date de dernier passage en solde débiteur.
- pour les titres, la date d'origination correspond à la date d'achat.

Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe DIAC :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement),
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie,
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Encours restructurés

Le groupe DIAC applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24.07.2014.

La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements.

Elle désigne ainsi les cas :

- de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance, changement du montant des échéances, changement du taux client),
- de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières.

La classification d'un contrat en encours restructuré est indépendante du provisionnement (par exemple un contrat qui sera restructuré et retournera en encours sain n'aura pas de provisions et sera pourtant qualifié d'encours restructuré durant la période probatoire).

Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

L'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client.

Les conditions de sortie d'un contrat des encours restructurés sont cumulatives et sont les suivantes :

- Le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements,
- Un minimum de 2 ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant,

- Des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, à minima, de la moitié de la période probatoire,
 - Aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.
- Si un contrat sorti des encours restructurés bénéficie à nouveau de mesures de restructuration (extension de durée, etc.) ou s'il présente des impayés de plus de 30 jours, il doit être reclassé en encours restructuré.

Dépréciation pour risque de crédit

Selon la norme IFRS 9, il n'est plus nécessaire qu'un fait générateur intervienne pour constater une dépréciation comme c'était le cas sous IAS 39 (« incurred loss »). Ainsi, tous les instruments financiers entrant dans le champ de la norme se voient affecter une dépréciation pour pertes attendues dès l'origine (à l'exception de ceux originés ou acquis en présence d'un évènement de défaut) :

- A l'origine, l'instrument est affecté d'une perte de valeur représentant les pertes attendues à 12 mois (Bucket 1).
- En cas de détérioration significative du risque de crédit depuis l'origine, l'instrument est alors affecté d'une perte de valeur représentant les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Définition de l'Expected Credit Loss

La norme IFRS9 définit l'ECL comme l'espérance de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Cette espérance constituera le montant de la provision allouée à une facilité ou à un portefeuille.

Pour calculer les ECL, la norme exige d'utiliser les informations internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponibles, afin de faire des estimations de perte prospectives / forward-looking, qui incluent les évènements passés, les conditions actuelles et les prévisions d'évènements futurs et de conditions économiques.

Formule générique de l'ECL

Sur la base des éléments susmentionnés, la formule de calcul de l'ECL utilisée par le groupe RCI Banque peut être présentée de manière générique comme suit :

$$ECL_{\text{Maturité}} = \sum_{i=1}^{M \text{ mois}} EAD_i * PD_i^? * ELBE_0^? * \frac{1}{(1+t)^{t/12}}$$

Avec :

- ✓ M = maturité
- ✓ EAD_i = exposition attendue au moment de l'entrée en défaut l'année considérée (en prenant en compte les remboursements anticipés éventuels)
- ✓ $PD_i^?$ = probabilité de faire défaut durant l'année considérée
- ✓ $ELBE_0^?$ = meilleure estimation de la perte en cas de défaut de la facilité
- ✓ t = taux d'actualisation

Chacun de ses paramètres doit faire l'objet d'un calibrage dédié.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie qui surviendraient advenant une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance. Par conséquent L'ECL à un an (12-month EL) se déduit de la formule ci-dessous en se restreignant à mesurer des paramètres sur les 12 mois suivants.

Il apparaît donc que, pour les contrats dont la maturité est inférieure à 12 mois, la provision sera identique que l'opération soit classée en Bucket 1 ou en Bucket 2. Pour le groupe DIAC cela aura notamment un impact sur le périmètre Réseau puisqu'il s'agit principalement de financements court-terme.

Probabilité de défaut – PD :

Le groupe DIAC va capitaliser sur les dispositifs bâlois pour calculer ses paramètres IFRS 9.

Meilleure estimation de la perte en cas de défaut – ELBE9 IFRS 9 :

La norme IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte de données historiques utilisées pour le calcul des paramètres LGD. Il est par conséquent possible, pour les pays concernés, d'utiliser les estimations de LGD telles que déterminées dans l'environnement prudentiel en approche IRB comme point de départ (des ajustements sont réalisés si nécessaires).

Actualisation :

La norme précise que les pertes attendues doivent être actualisées à la date de reporting au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'actif ou une estimation approximative de ce taux déterminé lors de la comptabilisation initiale.

Compte tenu de l'option laissée par la norme, et compte tenu de la structure générique des contrats du groupe RCI, le TIE peut être approximé par le taux du contrat.

Perspective prospective – forward-looking :

La norme IFRS 9 introduit dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit (ECL) la notion de forward looking. À travers cette notion, de nouvelles exigences en termes de suivi et de mesure du risque de crédit sont introduites avec le recours aux données prospectives, notamment de type macroéconomique.

L'intégration du forward looking n'a pas pour objectif de déterminer une marge de prudence sur le montant des provisions. Il s'agit essentiellement de tenir compte du fait que les observations passées ne reflètent pas nécessairement les anticipations futures et par conséquent des ajustements sont nécessaires par rapport à un montant de provision déterminé sur base de paramètres calibrés exclusivement sur base historique. Ces ajustements du montant de provision peuvent se faire à la hausse comme à la baisse et doivent être dûment documentés.

La méthodologie de Diac repose sur une approche multi-scénario (3 scénarios). Pour chaque scénario des PD et LGD sont déterminés afin de calculer les pertes attendues pour chacun.

Des indicateurs macroéconomiques (PIB, taux long terme, ...) et éléments sectoriels sont utilisés pour associer une probabilité d'occurrence à chaque scénario et ainsi obtenir le montant final du forward looking.

Définition du défaut utilisée chez DIAC

Il a été choisi de se baser sur la notion de douteux comptable existante sous IAS39 pour identifier les actifs en B3 pour les raisons suivantes :

- Ecart peu significatifs entre les 2 notions
- Continuité sur l'assiette de douteux entre IAS39 et IFRS9

Pour rappel sur la Clientèle, la créance est considérée comme douteuse dès que :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis 3 mois au moins,
- ou la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non recouvrement. En particulier, en cas de procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.
- ou il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Sur le périmètre Réseau, la définition du défaut, fait l'objet d'une procédure dédiée s'appuyant sur :

- l'existence d'un impayé depuis plus de 3 mois (ou premier impayé sur un prêt restructuré)
- l'existence d'une procédure collective
- la présence d'indicateurs qui permettent de traduire l'incertitude sur le paiement futur de type fin de contrat financier, fraude avérée...

Pour rappel : Les encours douteux/compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

L'identification des encours douteux/compromis intervient à l'échéance du terme ou, en matière de crédit-bail à la résiliation du contrat et en tout état de cause au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux/compromis.

A noter que la présomption réfutable de dégradation significative à 90 jours d'impayés, offerte par IFRS 9 est alignée avec la définition actuelle du défaut au sein du groupe DIAC. Par conséquent, le groupe a décidé de ne pas réfuter cette hypothèse et de considérer en bucket 3 toutes facilités ayant plus de 90 jours de retard de paiement.

Les Purchased or originated credit impaired loans (POCI), ces actifs financiers dépréciés dès leur création (prêts à un

concessionnaire douteux par exemple) sont traités différemment car ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ces opérations sont classées en Bucket 3 dès la comptabilisation initiale.

Au sein du groupe DIAC, cette catégorie concerne principalement la clientèle Réseau qui peut continuer de faire l'objet de financements même lorsque le concessionnaire a été classé en défaut. Cette catégorie d'encours doit être limitée et faire l'objet d'un accord au niveau du Comité des Risques.

L'acquisition de créances (douteuses ou saines) ne fait pas partie du business model du groupe DIAC.

Sont exclus des créances en défaut :

- les créances litigieuses: créances faisant l'objet d'un refus de paiement de la part du client suite à contestation de l'interprétation des clauses du contrat (si la situation financière du client n'apparaît pas compromise),
- les clients à conditions de paiement négociables si et seulement si, il n'y a aucun doute sur le recouvrement,
- les créances sur lesquelles ne pèse qu'un risque pays: une créance ne doit pas être considérée comme douteuse du seul fait de l'existence d'un risque pays.

Règles de passage en pertes (write-off)

Le traitement des write-offs est précisé dans la norme IFRS 9 §5.4.4 : la valeur brute comptable d'un actif financier est réduite lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de rétablissement. Les filiales du groupe Diac doivent sortir du bilan les encours par la contrepartie d'un compte de perte, et reprendre la dépréciation associée, lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé et donc au plus tard lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints.

En particulier, les créances deviennent irrécouvrables et donc sorties du bilan s'il s'agit :

- de créances ayant fait l'objet d'abandons de créances négociés avec le client notamment dans le cadre d'un plan de redressement
- de créances prescrites
- des créances ayant fait l'objet d'un jugement légal défavorable (résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux)
- des créances envers un client disparu.

Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe Diac assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- a) la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- b) la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

F) Les contrats de « location opérationnelle » (IFRS 16), côté bailleur

En application de la norme IFRS 16, le groupe DIAC opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle », côté bailleur. Cette nouvelle norme n'implique pas de changement chez le bailleur par rapport à la norme qu'elle remplace IAS 17.

Le principe général conduisant le groupe DIAC à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est toujours celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe DIAC sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La

qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe DIAC tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le Groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe DIAC des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

G) Opérations entre le groupe Diac et l'alliance Renault - Nissan

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe DIAC contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault-Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

L'aide à la vente

Au 31 décembre 2020, le groupe DIAC a assuré 5 790 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 6 411 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe DIAC agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2020, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 3 733 millions d'euros contre 3 791 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, 794 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du groupe Renault contre 476 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 230 millions d'euros contre 244 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Relations avec les constructeurs

Le groupe DIAC règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. A l'inverse, en fin de contrat, le groupe DIAC est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de sa politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, le constructeur participe à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe DIAC.

Au 31 décembre 2020, cette participation s'élève à 158 millions d'euros, contre 176 millions d'euros en décembre 2019.

H) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres

Le portefeuille de titres de Diac est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IFRS 9.

Titres évalués en juste valeur par résultat (JVP&L)

Les OPCVM et les FCPR (parts de fond) sont réputés non SPPI et seront donc valorisés à la juste valeur par résultat.

Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable rentrent également dans cette catégorie dont l'évaluation se fait par le résultat.

La juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché. Il n'y a plus de dépréciation pour ces titres sous IFRS 9.

Titres évalués en juste valeur par capitaux propres (JVOCI)

Cette catégorie regroupe les titres qui passent les tests SPPI et chez Diac il s'agit de ;

- Les instruments de dettes :

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. La dépréciation de ce type de titre suit les modèles préconisés par la norme IFRS 9 en fonction des ECL.

I) Immobilisations (IAS16 / IAS36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amortis linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- Constructions 15 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 8 ans

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur trois ans.

J) Impôts sur les résultats (IAS12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe DIAC, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

K) Engagements de retraite et assimilés (IAS19)

Présentation des régimes

Le groupe DIAC a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent les indemnités de fin de carrière.

Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuées de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

L) Les passifs financiers

Le groupe DIAC enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

M) Emissions structurées et dérivés incorporés

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe DIAC correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

N) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Risques

La gestion des risques financiers par le groupe DIAC (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre 'Les risques financiers' annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe DIAC dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par DIAC peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Évaluation

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré à l'exclusion de ceux compensés en chambre au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debt Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60%.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

Couverture de juste valeur

Le groupe DIAC a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe / payeur variable ;
- Couverture du risque de change d'un actif ou passif en devises par un cross currency swap.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

Le groupe DIAC a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe (sur le plan économique, il s'agit de la macro-couverture) ;
- couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe DIAC n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des opérations de change dont la durée initiale est inférieure à 1 an,
- des dérivés incorporés identifiés dans le cadre des émissions structurées du groupe et des swaps qui leurs sont associés,
- des swaps contractés dans le cadre des opérations de titrisation,
- des swaps de taux variables/variables sur une même devise couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

O) Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

Diac a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le comité exécutif ayant décidé depuis le 1er janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan. L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau. Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément. Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun sont regroupées.

Activité	Clientèle	Réseau
Crédit	✓	✓
Location Financière	✓	NA
Location Opérationnelle	✓	NA
Services	✓	NA

P) Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe RCI. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité. DIAC, maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

La liquidité du groupe DIAC est gérée en central par RCI Banque.

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de duration. Par ailleurs le groupe accède aux marchés obligataires dans des devises multiples que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner son développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 vient compléter cette diversification et vient renforcer le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.
- **Refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.
- **Réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.
- **Prix de transfert** : Le refinancement des entités européennes du Groupe est principalement assuré par la Trésorerie Groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.
- **Plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque au titre de l'activité de crédit

Après la mise en place du confinement dans la quasi-totalité des pays dans lesquels RCI Banque est présent, la priorité a été donnée à rétablir le fonctionnement du recouvrement des créances incidentes et douteuses.

Le passage au télétravail s'est initialement accompagné d'une perte d'efficacité qui a pu être progressivement corrigée. Un renforcement des effectifs dédiés à ces activités a été réalisé qu'il s'agisse du personnel interne ou des ressources affectées à l'activité RCI Banque chez les prestataires de recouvrement.

Dans les pays ayant accordé un nombre important de reports d'échéance un renforcement complémentaire des effectifs a été mis en œuvre (en France et au Brésil notamment) où est planifié en amont de la fin des moratoires (en Italie par exemple).

S'agissant du risque à l'acceptation, un plan d'action a été établi en anticipation de la dégradation attendue du contexte économique. Après estimation pays par pays de ce potentiel de détérioration, le maintien de la rentabilité de la production a été construit autour de 3 axes :

- La mise en œuvre de contrôles supplémentaires et de politiques d'octroi spécifiques par secteur d'activité (client entreprise ou employeur d'un client particulier)
- L'ajustement à la baisse des objectifs de probabilité de défaut
- L'augmentation de la tarification, pour l'essentiel dans les pays d'Amérique du Sud où la pratique du « risk based pricing » est largement diffusée.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage de la politique d'acceptation continuera d'être ajusté régulièrement en fonction du risque observé ainsi que des prévisions et stress sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises).

Malgré un contexte très défavorable, le groupe DIAC a pour objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

Rentabilité

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Le comité de gestion du groupe DIAC suit également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie financière résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts bancaires à court terme auprès d'établissements bancaires de premier ordre, d'investissements dans des fonds monétaires, d'achat d'obligations émises par des états, émetteurs supranationaux, agences gouvernementales, et d'investissements dans des obligations d'entreprises dont la durée moyenne était inférieure à un an au 31/12/2020.

Tous ces investissements sont réalisés auprès de contreparties de qualité de crédit supérieure préalablement autorisés par le Comité Financier. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), RCI Banque investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, RCI Banque a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Par ailleurs, les opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés peuvent exposer l'entreprise à un risque de contrepartie. En Europe, où le groupe est soumis à la réglementation EMIR, les dérivés font l'objet de techniques de mitigation du risque de contrepartie par échange de collatéral en bilatéral ou enregistrement en une chambre de compensation. En dehors d'Europe, le groupe est attentif à la qualité de crédit des contreparties bancaires avec lesquelles il traite des dérivés.

5. REFINANCEMENT

DIAC a procédé à sa première titrisation de créances de Location avec Option d'Achat (LOA) automobiles en France pour 991,5 M€ répartis entre 950 M€ de titres seniors (dont 200 m auto-souscrits par RCI Banque) et de 41,5 M€ de titres subordonnés.

6. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Note 1 : Secteurs opérationnels

1.1 - Segmentation par marché

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2020
Encours productif moyen	11 037	3 383		14 420
Produit net bancaire	361	54		415
Résultat brut d'exploitation	206	39		245
Résultat d'exploitation	100	29		129
Résultat avant impôts	99	30		129

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2019
Encours productif moyen	10 452	3 535		13 987
Produit net bancaire	377	57		434
Résultat brut d'exploitation	227	42		269
Résultat d'exploitation	183	45		228
Résultat avant impôts	184	44		228

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe Diac provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe Diac tels que présentés aux notes 3 et 4 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

1.2 - Segmentation géographique

L'intégralité des opérations du groupe Diac est réalisée en France.

Note 2 : Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Créances à vue sur les établissements de crédit	261	194
Comptes ordinaires débiteurs	261	194
Créances à terme sur les établissements de crédit	3 753	2 109
Comptes et prêts à terme sains	3 752	2 109
Créances rattachées	1	
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)	4 014	2 303
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>3 767</i>	<i>2 111</i>

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds communs de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à 239 millions d'euros au 31 décembre 2020 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Note 3 : Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Prêts et créances sur la clientèle	15 506	15 248
Opérations avec la clientèle	6 248	6 593
Opérations de location financière	9 258	8 655
Opérations de location opérationnelle	619	575
Total opérations avec la clientèle et assimilées	16 125	15 823

Au 31 décembre 2020, les financements réseaux nets de provisions s'élèvent à 3 733 millions d'euros contre 3 791 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 230 millions d'euros contre 244 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe DIAC. Au 31 décembre 2020, cette participation s'élève à 158 millions d'euros contre 176 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La valeur brute des encours restructurés, suite à l'ensemble des mesures de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 111 M€ et est dépréciée à hauteur de 33 M€ au 31 décembre 2020.

3.1 - Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Créances sur la clientèle	6 267	6 606
Affacturation saine	100	211
Affacturation dégradé depuis l'origination	2	41
Autres crédits à la clientèle saines	5 741	5 777
Autres crédits à la clientèle dégradés depuis l'origination	192	206
Comptes ordinaires débiteurs sains	119	238
Créances en défaut	113	133
Créances rattachées sur clientèle	4	6
Autres crédits à la clientèle en non défaut	4	6
Éléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	101	104
Etalement des frais de dossiers et divers	(26)	(25)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(8)	(1)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	135	130
Dépréciation des créances sur la clientèle	(124)	(123)
Dépréciation sur créances saines	(32)	(22)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(16)	(17)
Dépréciation des créances en défaut	(76)	(84)
Total net des créances sur la clientèle	6 248	6 593

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturation résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan.

3.2 - Opérations de location financière

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Créances sur opérations de location financière	9 345	8 693
Crédit-bail et location longue durée contrats sains	7 751	7 664
Crédit-bail et location longue durée contrats dégradés depuis l'origination	1 417	911
Créances en défaut	177	118
Créances rattachées sur opérations de location financière	17	13
Crédit-bail et location longue durée en non défaut	17	12
Créances en défaut		1
Eléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	92	77
Etalement des frais de dossiers et divers	90	96
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(212)	(217)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	214	198
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	(196)	(128)
Dépréciation sur créances saines	(28)	(23)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(79)	(33)
Dépréciation des créances en défaut	(89)	(72)
Total net des créances sur opérations de location financière	9 258	8 655

Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2020
Location financière - Investissement net	4 556	4 898		9 454
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	290	262		552
Location financière - Investissement brut	4 846	5 160		10 006
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe Diac	3 464	3 225		6 689
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>2 513</i>	<i>2 062</i>		<i>4 575</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 333	3 098		5 431

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2019
Location financière - Investissement net	3 915	4 867	1	8 783
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	257	255		512
Location financière - Investissement brut	4 172	5 122	1	9 295
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe Diac	2 868	3 253		6 121
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>2 117</i>	<i>2 019</i>		<i>4 136</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 055	3 103	1	5 159

3.3 - Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Immobilisations données en location	618	576
Valeur brute des immobilisations données en location	850	741
Amortissements sur immobilisations données en location	(232)	(165)
Créances sur opérations de location opérationnelle	10	6
Créances saines et dégradées depuis l'origine	8	5
Créances en défaut	2	1
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	(9)	(7)
Dépréciation des créances en défaut	(2)	(1)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(7)	(6)
Total net des opérations de location opérationnelle	619	575

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Inférieur à 1 an	57	141
De 1 an à 5 ans		41
Supérieur à 5 ans		
Total	57	182

3.4 - Exposition maximale au risque de crédit et indication sur la qualité des créances jugées saines par le groupe Diac

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 21.367 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé du groupe Diac (cf. note 17 Engagements donnés).

Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2020	dont non défaut (1)	12/2019	dont non défaut (1)
Depuis 0 à 3 mois	311	162	409	260
Depuis 3 à 6 mois	2		1	
Depuis 6 mois à 1 an	3		3	
Depuis plus de 1 an	6		5	
Total des créances échues	322	162	418	260

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non classées en bucket 3.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 470 millions d'euros au 31 décembre 2020 (RS+CI).

Note 4 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2020
Valeur brute	12 563	3 757	134	16 454
Créances saines	10 668	3 744	133	14 545
<i>En % du total des créances</i>	<i>84,9%</i>	<i>99,7%</i>	<i>99,3%</i>	<i>88,4%</i>
Créances dégradées depuis l'origination	1 607	10		1 617
<i>En % du total des créances</i>	<i>12,8%</i>	<i>0,3%</i>		<i>9,8%</i>
Créances en défaut	288	3	1	292
<i>En % du total des créances</i>	<i>2,3%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,7%</i>	<i>1,8%</i>
Dépréciation	(303)	(24)	(2)	(329)
Dépréciation créances saines	(45)	(20)	(2)	(67)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>14,9%</i>	<i>83,3%</i>	<i>100,0%</i>	<i>20,4%</i>
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(94)	(1)		(95)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>31,0%</i>	<i>4,2%</i>		<i>28,9%</i>
Dépréciation créances en défaut	(164)	(3)		(167)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>54,1%</i>	<i>12,5%</i>		<i>50,8%</i>
Taux de couverture	2,4%	0,6%	1,5%	2,0%
<i>Créances saines</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,5%</i>	<i>1,5%</i>	<i>0,5%</i>
<i>Créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>5,8%</i>	<i>10,0%</i>		<i>5,9%</i>
<i>Créances en défaut</i>	<i>56,9%</i>	<i>100,0%</i>		<i>57,2%</i>
Total des valeurs nettes (*)	12 260	3 733	132	16 125
<i>(*) Dt entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>9</i>	<i>794</i>	<i>65</i>	<i>868</i>

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2019
Valeur brute	12 031	3 806	244	16 081
Créances saines	10 636	3 790	241	14 667
<i>En % du total des créances</i>	<i>88,4%</i>	<i>99,6%</i>	<i>98,8%</i>	<i>91,2%</i>
Créances dégradées depuis l'origination	1 148	13		1 161
<i>En % du total des créances</i>	<i>9,5%</i>	<i>0,3%</i>		<i>7,2%</i>
Créances en défaut	247	3	3	253
<i>En % du total des créances</i>	<i>2,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>1,2%</i>	<i>1,6%</i>
Dépréciation	(242)	(15)	(1)	(258)
Dépréciation créances saines	(38)	(12)	(1)	(51)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>15,7%</i>	<i>80,0%</i>	<i>100,0%</i>	<i>19,8%</i>
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(50)			(50)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>20,7%</i>			<i>19,4%</i>
Dépréciation créances en défaut	(154)	(3)		(157)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>63,6%</i>	<i>20,0%</i>		<i>60,9%</i>
Taux de couverture	2,0%	0,4%	0,4%	1,6%
<i>Créances saines</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,3%</i>
<i>Créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>4,4%</i>			<i>4,3%</i>
<i>Créances en défaut</i>	<i>62,3%</i>	<i>100,0%</i>		<i>62,1%</i>
Total des valeurs nettes (*)	11 789	3 791	243	15 823
<i>(*) Dt entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>19</i>	<i>476</i>	<i>205</i>	<i>700</i>

La classification «Autres» regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le groupe Renault.

Note 4.1 : Variation des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2019	Augmentation (1)	Transfert (2)	Diminution (3)	12/2020
Créances saines	14 667	22 123	(909)	(21 336)	14 545
Créances dégradées depuis l'origination	1 161		783	(327)	1 617
Créances en défaut	253		126	(87)	292
Total opérations avec la clientèle (VB)	16 081	22 123		(21 750)	16 454

(1) Augmentations = Nouvelle production

(2) Transfert = Changement de classification

(3) Diminution = Remboursements, cessions ou abandons

Note 4.2 : Variation des dépréciations des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2019	Augmentation (1)	Diminution (2)	Variations (3)	Autres (4)	12/2020
Dépréciation sur créances saines	51	60	(40)	(7)	3	67
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	50	10	(7)	42		95
Dépréciation des créances en défaut	157	7	(31)	34		167
Total dépréciations des opérations avec la clientèle	258	77	(78)	69	3	329

(1) Augmentations = Dotation suite à nouvelle production

(2) Diminution = Reprise suite à remboursements, cessions ou abandons

(3) Variations = Variation suite à ajustements des critères de risques (PD, LGD, ECL, Bucket...)

(4) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

(*) Les dépréciations sur créances saines comprennent des dépréciations sur les valeurs résiduelles pour un montant de 7,7 M€.

Sur l'activité clientèle, les conséquences économiques de la crise sanitaire ont contribué à l'augmentation de l'encours B3 (+16,6% comparé à décembre 2019) entraînant une hausse des provisions de 10 M€ avec un taux de provisionnement en légère baisse à 56,9% (contre 62,3% à fin décembre 2019).

Le taux de provisionnement des encours clientèle B2 est passé de 4,4% à 5,8% par rapport à fin décembre 2019, à la suite de la dégradation des paramètres de risques, notamment des LGD, impactés négativement par les répercussions des politiques de confinement sur les processus de recouvrement (incapacité de récupérer les véhicules notamment) et sur l'économie. Cela a entraîné une augmentation des provisions B2 de 44 M€ avec une hausse de 39,98% de l'encours.

Note 5 : Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Créances d'impôts et taxes fiscales	58	98
Actifs d'impôts différés	4	4
Créances fiscales hors impôts courants	54	94
Comptes de régularisation et actifs divers	364	450
Autres débiteurs divers	214	260
Comptes de régularisation actif	4	4
Valeurs reçues à l'encaissement	146	186
Total des comptes de régularisation et actifs divers (*)	422	548
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>204</i>	<i>251</i>

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 26.

Note 6 : Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Valeur nette des immobilisations incorporelles	2	3
Valeur brute	24	23
Amortissements et provisions	(22)	(20)
Valeur nette des immobilisations corporelles	19	19
Valeur brute	80	75
Amortissements et provisions	(61)	(56)
Total net des immobilisations corporelles et incorporelles	21	22

Note 7 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre

7.1 - Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Dettes à vue envers les établissements de crédit	131	189
Comptes ordinaires créditeurs	5	19
Emprunts au jour le jour	115	160
Autres sommes dues	11	10
Dettes à terme envers les établissements de crédit	12 736	12 883
Comptes et emprunts à terme	12 668	12 818
Dettes rattachées	68	65
Total des dettes envers les établissements de crédit (*)	12 867	13 072
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>12 856</i>	<i>12 996</i>

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

7.2 - Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Comptes créditeurs de la clientèle	54	27
Comptes ordinaires créditeurs	54	27
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	10	5
Autres sommes dues à la clientèle	9	4
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	1	1
Total des dettes envers la clientèle (*)	64	32
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>1</i>	<i>2</i>

7.3 - Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Titres de créances négociables (1)	128	110
Certificats de dépôt	128	110
Autres dettes représentées par un titre (2)	3 852	2 044
Autres dettes représentées par un titre	3 851	2 044
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	1	
Total des dettes représentées par un titre (*)	3 980	2 154
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>2 763</i>	<i>1 440</i>

(1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par Diac S.A.

(2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation française (DIAC S.A.).

7.4 - Ventilation des dettes par méthode d'évaluation

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur	16 911	15 258
Dettes envers les établissements de crédit	12 867	13 072
Dettes envers la clientèle	64	32
Dettes représentées par un titre	3 980	2 154
Total des dettes financières	16 911	15 258

7.5 - Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2020
Dettes sur les établissements de crédit	3 180	9 687	12 867
Dettes envers la clientèle	11	53	64
Titres de créances négociables		128	128
Autres dettes représentées par un titre	2 836	1 016	3 852
Total de l'endettement par taux	6 027	10 884	16 911

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2019
Dettes sur les établissements de crédit	2 775	10 297	13 072
Dettes envers la clientèle	5	27	32
Titres de créances négociables		110	110
Autres dettes représentées par un titre	1 602	442	2 044
Total de l'endettement par taux	4 382	10 876	15 258

La majorité des passifs à taux révisable ont une période de fixation maximale de 3 mois.

7.6 - Ventilation de l'endettement par durée restant à courir

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 13.

Note 8 : Titrisation

TITRISATION - Opérations publiques					
Pays	France	France	France	France	France
Entités cédantes	Diac SA	Diac SA	DIAC SA	Diac SA	Diac SA
Collatéral concerné	Crédits automobile à la clientèle	Crédits automobile à la clientèle	Créances concessionnaires indépendantes	LOA automobiles (Loyer)	LOA automobiles (Loyer)
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	CARS Alliance Auto Loans France V 2018-1	FCT Cars Alliance DFP France	CARS Alliance Auto Leases France V 2020-1	CARS Alliance Auto Leases France Master
Date de début	mai 2012	avril 2018	juillet 2013	octobre 2020	octobre 2020
Maturité légale des fonds	août 2030	octobre 2029	juillet 2028	octobre 2036	octobre 2038
Montant des créances cédées à l'origine	715 M€	799 M€	1 020 M€	1 057 M€	533 M€
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 13,3%	Cash réserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 12,5%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 9%	Cash réserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 11,05%
Créances cédées au 31 décembre 2020	1 125 M€	338 M€	1 289 M€	1 036 M€	612 M€
Titres émis au 31 décembre 2020 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe Diac)	Class A Notation : AAA 1 001 M€	Class A Notation : AAA 276 M€	Class A Notation : AA 1 000 M€	Class A Notation : AAA 950 M€	Class A Notation : AAA 549 M€
	Class B Non noté 153 M€	Class B Notation : AA 23 M€		Class B Notation : AA 42 M€	Class B Non noté 68 M€
Période	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving	Revolving
Nature de l'opération	Auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite

En 2020 le groupe RCI Banque a procédé à deux opérations de titrisation publiques en France basée sur des loyers de contrats de LOA (Location avec Option d'Achat).

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5% du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013.

Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 4 400 M€ au 31 décembre 2020 (2 356 M€ au 31 décembre 2019), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 1 374 M€
- pour les titrisations auto-souscrites : 3 026 M€

La juste valeur de ces créances est de 2 732 M€ au 31 décembre 2020.

Un passif de 3 851 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 3 849 M€ au 31 décembre 2020.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe Diac, constituant une réserve de liquidité.

Note 9 : Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Dettes d'impôts et taxes fiscales	452	468
Passifs d'impôts courants	1	
Passifs d'impôts différés	448	465
Dettes fiscales hors impôts courants	3	3
Comptes de régularisation et passifs divers	684	592
Dettes sociales	43	42
Autres créiteurs divers	129	152
Comptes de régularisation passif	212	195
Dettes rattachées sur autres créiteurs divers	268	201
Comptes d'encaissement	32	2
Total des comptes de régularisation et passifs divers (*)	1 136	1 060
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>193</i>	<i>107</i>

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 26.

Note 10 : Provisions

En millions d'euros	12/2019	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2020
			Utilisées	Non Utilisées		
Provisions sur opérations bancaires	13	18	(1)	(8)		22
Provisions sur engagement par signature	3	14	(1)	(6)		10
Autres provisions	10	4		(2)		12
Provisions sur opérations non bancaires	51	14	(9)		1	57
Provisions pour engagements de retraite et ass.	41	3	(3)			41
Provisions pour restructurations	9	10	(4)			15
Provisions pour risques fiscaux et litiges	1	1	(2)		1	1
Total des provisions	64	32	(10)	(8)	1	79

() Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

Chacun des litiges connus dans lesquels DIAC SA ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les provisions pour restructuration correspondent au plan de dispense d'activité. Il s'agit d'une provision pour plan social (départ anticipé pour retraite).

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Filiales sans fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	France	
	12/2020	12/2019
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	2,20%	2,06%
Taux d'actualisation financière	0,60%	0,68%
Taux de départ	6,53%	6,21%

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation (A)	Juste valeur des actifs du régime (B)	Plafonnement de l'actif (C)	Passif (actif) net au titre de prestations définies (A)-(B)-(C)
Solde à l'ouverture de la période	41			41
Coût des services rendus de la période	2			2
Charge (produit) au compte de résultat	2			2
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	1			1
Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global	1			1
Prestations payées au titre du régime	(3)			(3)
Solde à la clôture de l'exercice	41			41

Note 11 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2019	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2020
			Utilisées	Non Utilisées		
Dépréciations sur opérations bancaires	258	286	(189)	(29)	3	329
Opérations avec la clientèle	258	286	(189)	(29)	3	329
<i>Dont dépréciation sur créances saines</i>	<i>51</i>	<i>78</i>	<i>(38)</i>	<i>(27)</i>	<i>3</i>	<i>67</i>
<i>Dont dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>50</i>	<i>101</i>	<i>(56)</i>			<i>95</i>
<i>Dont dépréciation des créances en défaut</i>	<i>157</i>	<i>107</i>	<i>(95)</i>	<i>(2)</i>		<i>167</i>
Provisions sur opérations non bancaires	1	1	(2)		1	1
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	1	1	(2)		1	1
Provisions sur opérations bancaires	3	14	(1)	(6)		10
Provisions sur engagement par signature	3	14	(1)	(6)		10
Total couverture des risques de contreparties	262	301	(192)	(35)	4	340

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 4.

Note 12 : Dettes subordonnées

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Titres participatifs	14	15
Total des dettes subordonnées	14	15

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par Diac SA pour un montant de 500 000 000 Francs

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale au TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100% et 130% du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6.5%.

L'emprunt est perpétuel.

Note 13 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2020
Actifs financiers	5 584	5 416	8 497	23	19 520
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 330	481	2 203		4 014
Prêts et créances sur la clientèle	4 254	4 935	6 294	23	15 506
Passifs financiers	4 488	4 586	7 817	34	16 925
Dettes envers les établissements de crédit	4 132	4 207	4 508	20	12 867
Dettes envers la clientèle	64				64
Dettes représentées par un titre	292	379	3 309		3 980
Dettes subordonnées				14	14

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2019
Actifs financiers	4 280	5 348	7 896	27	17 551
Prêts et créances sur les établissements de crédit	475	224	1 604		2 303
Prêts et créances sur la clientèle	3 805	5 124	6 292	27	15 248
Passifs financiers	5 172	4 038	5 973	90	15 273
Dettes envers les établissements de crédit	4 969	3 606	4 422	75	13 072
Dettes envers la clientèle	32				32
Dettes représentées par un titre	171	432	1 551		2 154
Dettes subordonnées				15	15

Note 14 : Ventilation des flux futurs contractuels par échéance

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2020
Passifs financiers	4 471	4 609	7 853	29	16 962
Dettes envers les établissements de crédit	4 104	4 167	4 508	20	12 799
Dettes envers la clientèle	63				63
Dettes représentées par un titre	280	379	3 309		3 968
Dettes subordonnées				9	9
Intérêts futurs à payer	24	63	36		123
Engagements de financements et garanties donnés	1 343				1 343
Total flux futurs contractuels par échéance	5 814	4 609	7 853	29	18 305

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2019
Passifs financiers	5 177	4 096	6 049	88	15 410
Dettes envers les établissements de crédit	4 938	3 572	4 422	75	13 007
Dettes envers la clientèle	31				31
Dettes représentées par un titre	171	432	1 551		2 154
Dettes subordonnées				10	10
Intérêts futurs à payer	37	92	76	3	208
Engagements de financements et garanties donnés	1 277				1 277
Total flux futurs contractuels par échéance	6 454	4 096	6 049	88	16 687

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilanciées notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2020.

**Note 15 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13)
et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur**

En millions d'euros - 31/12/2020	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	19 520		4 014	15 384	19 398	(122)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 014		4 014		4 014	
Prêts et créances sur la clientèle	15 506			15 384	15 384	(122)
Passifs financiers	16 925	14	16 966		16 980	(55)
Dettes envers les établissements de crédit	12 867		12 924		12 924	(57)
Dettes envers la clientèle	64		64		64	
Dettes représentées par un titre	3 980		3 978		3 978	2
Dettes subordonnées	14	14			14	

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

En millions d'euros - 31/12/2019	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	17 551		2 303	15 196	17 499	(52)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 303		2 303		2 303	
Prêts et créances sur la clientèle	15 248			15 196	15 196	(52)
Passifs financiers	15 273	15	15 352		15 367	(94)
Dettes envers les établissements de crédit	13 072		13 167		13 167	(95)
Dettes envers la clientèle	32		32		32	
Dettes représentées par un titre	2 154		2 153		2 153	1
Dettes subordonnées	15	15			15	

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si le groupe DIAC ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

• **Actifs financiers**

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par le groupe DIAC au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

• **Prêts et créances à la clientèle**

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

• **Passifs financiers**

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés au groupe DIAC au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de DIAC des émissions sur le marché secondaire contre 3 mois.

Note 16 : Accords de compensation et autres engagements similaires

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros - 31/12/2020	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	792		792		534		258
Créances de financements Réseau (1)	792		792		534		258

En millions d'euros - 31/12/2019	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	475		475		461		14
Créances de financements Réseau (1)	475		475		461		14

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 792 M€ à celles sur le groupe Renault Retail Groupe en 2020, contre 475 M€ à fin décembre 2019. Leurs expositions sont couvertes à hauteur de 534 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault au groupe RCI Banque.

Note 17 : Engagements donnés

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Engagements en faveur de la clientèle	1 344	1 278
Total des engagements donnés (*)	1 344	1 278

(*) Dont entreprises liées

4

Note 18 : Engagements reçus

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Engagements de financement	340	190
Engagements reçus d'établissements de crédit	340	190
Engagements de garantie	7 234	6 720
Engagements reçus d'établissements de crédit	12	77
Engagements reçus de la clientèle	533	522
Engagements de reprise reçus	6 689	6 121
Total des engagements reçus (*)	7 574	6 910

(*) Dont entreprises liées

4 587

4 335

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Diac mène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

Note 19 : Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Intérêts et produits assimilés	631	623
Opérations avec les établissements de crédit	16	15
Opérations avec la clientèle	184	196
Opérations de location financière	426	406
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	3	4
Intérêts courus et échus des instruments financiers	2	2
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	(211)	(187)
Opérations avec la clientèle	(83)	(79)
Opérations de location financière	(128)	(108)
Total des intérêts et produits assimilés (*)	420	436
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>134</i>	<i>126</i>

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

Note 20 : Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Opérations avec les établissements de crédit	(179)	(176)
Charges sur dettes représentées par un titre	(15)	(14)
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	(1)
Total des intérêts et charges assimilées (*)	(195)	(191)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(186)</i>	<i>(183)</i>

Note 21 : Commissions

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Produits sur commissions	330	317
Commissions sur activités de services	64	66
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	106	97
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	111	110
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	49	44
Charges sur commissions	(168)	(163)
Commissions	(2)	(2)
Commissions sur les activités de services	(59)	(53)
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	(72)	(75)
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	(35)	(33)
Total des commissions nettes (*)	162	154
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	62	57

Pour des raisons de meilleure lisibilité des états financiers, un reclassement de présentation a été réalisé pour les commissions tirées des contrats de financement, activités de services et courtage en assurance, des autres produits et charges d'activité.

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Note 22 : Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	1	(2)
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur	1	(2)

Note 23 : Produits et charges nets des autres activités

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Autres produits d'exploitation bancaire	175	167
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	80	80
dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	3	2
Opérations de location opérationnelle	92	79
Autres produits d'exploitation bancaire	3	8
dont reprise de provisions pour risques bancaires		4
Autres charges d'exploitation bancaire	(150)	(133)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(66)	(70)
dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles	(5)	(4)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	3	5
Opérations de location opérationnelle	(75)	(60)
Autres charges d'exploitation bancaire	(12)	(8)
dont dotation aux provisions pour risques bancaires	(4)	(4)
Autres produits et charges d'exploitation	2	3
Autres produits d'exploitation	2	9
Autres charges d'exploitation		(6)
Total des produits et charges nets des autres activités (*)	27	37
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	2	(2)

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services sont présentés en note 21.

Note 24 : Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Frais de personnel	(109)	(102)
Rémunération du personnel	(33)	(36)
Charges de retraites et assimilées	(11)	(10)
Autres charges sociales	(47)	(44)
Autres charges de personnel	(18)	(12)
Autres frais administratifs	(54)	(56)
Impôts et taxes hors IS	(11)	(9)
Loyers	(3)	(3)
Autres frais administratifs	(40)	(44)
Total des charges générales d'exploitation (*)	(163)	(158)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	80	77

Effectif moyen en nombre	12/2020	12/2019
Financements et services en France	1 689	1 611
Total Groupe Diac	1 689	1 611

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel.

Note 25 : Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Coût du risque sur financement clientèle	(107)	(44)
Dotations pour dépréciation	(283)	(121)
Reprises de dépréciation	213	112
Pertes sur créances irrécouvrables	(54)	(52)
Récupérations sur créances amorties	17	17
Coût du risque sur financement des Réseaux	(9)	3
Dotations pour dépréciation	(14)	(9)
Reprises de dépréciation	5	12
Total du coût du risque	(116)	(41)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Le coût du risque sur l'activité Clientèle (financement des particuliers et des entreprises) est en hausse au 31 décembre 2020. Le taux de provisionnement des encours B2 a augmenté par rapport à fin décembre 2019, impacté par les répercussions négatives des politiques de confinement sur les processus de recouvrement (incapacité de récupérer les véhicules notamment). Cela a entraîné une augmentation des provisions B2 de 44 M€ avec une hausse de l'encours correspondant de 39,98%. Les conséquences économiques de la crise sanitaire ont contribué à l'augmentation de l'encours B3 entraînant une hausse des provisions de 10 M€.

Sur l'activité Réseaux (financement des concessionnaires), le coût du risque est impacté négativement par l'actualisation des prévisions macro-économiques dans le cadre du provisionnement forward-looking IFRS9.

Note 26 : Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	12/2020	12/2019
Impôts exigibles	(3)	(2)
Impôts courants sur les bénéfices	(3)	(2)
Impôts différés	17	(106)
Impôts différés	17	(106)
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	14	(108)

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans le pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Le montant de CVAE classé en impôts courants sur les bénéfices s'élève à 1,8 M€.

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2020	12/2019
ID sur provisions	44	37
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	22	19
ID sur déficits reportables	134	109
ID sur autres actifs et passifs	90	106
ID sur opérations de location	(734)	(732)
Total des impôts différés nets au bilan	(444)	(461)

Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique

En %	12/2020	12/2019
Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France	32,02%	34,43%
Différentiel de taux d'imposition	-63,47%	16,54%
Autres impacts	19,86%	-3,55%
Taux effectif d'impôt	-11,59%	47,42%

Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2020 des capitaux propres			Var. 2019 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Ecart actuariels sur engagements de retraite	(1)		(1)	(7)	2	(5)

Note 27 : Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2020 n'est intervenu entre la date de clôture et le 18 mars 2020, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

Note 28 : Honoraires des commissaires aux comptes

<i>Au titre de l'exercice 2020</i> <i>montants en milliers d'euros</i>	KPMG		Mazars	
	Montant	%	Montant	%
Mission de certification des comptes	173,6	100%	181,0	100%
- DIAC S.A.	110,0	63%	117,0	65%
- filiales intégrées globalement	63,6	37%	64,0	35%
Services autres que la certification des comptes	2,0	100%	2,0	100%
- DIAC S.A.	2,0	100%	2,0	100%
- filiales intégrées globalement	0,0	0%	0,0	0%
Total	175,6		183,0	

<i>Au titre de l'exercice 2019</i> <i>montants en milliers d'euros</i>	KPMG		E&Y	
	Montant	%	Montant	%
Mission de certification des comptes	182,0	100%	170,0	100%
- DIAC S.A.	106,2	58%	97,0	57%
- filiales intégrées globalement	75,8	42%	73,0	43%
Services autres que la certification des comptes	0,0	0%	0,0	0%
- DIAC S.A.				
- filiales intégrées globalement				
Total	182,0		170,0	

7. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

	Pays	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	
		2020	2019
SOCIETE MERE :			
DIAC S.A	France		
SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT :			
Financement des ventes :			
DIAC Location S.A.	France	100,00	100,00

ANNEXE : LES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe DIAC est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe RCI Banque. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe RCI Banque.

Refinancement et gestion de bilan

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe RCI Banque et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures Groupe prévoient néanmoins la possibilité pour la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements cross border aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non convertibilité et de non transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un reporting ad hoc.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par le Conseil d'administration. La gestion des risques de marché (risque de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé.

Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le directeur général de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisés au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation potentielle des taux sur la valeur économique et les revenus futurs.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque.

Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux :

La sensibilité actualisée (economic value - EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t. Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe.

La marge nette d'intérêt qui consiste à mesurer un gain ou une perte, selon une vision compte de résultat. Il est présenté comme la différence de revenu d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité en vision MNI, comparativement à la vision actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'Administration de RCI Banque.

Limite centrale de refinancement :	32 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	14,5 M€
Non Alloués :	3,5M€
Total limite de sensibilité en M€ accordé par le Conseil d'administration sur avis du comité des risque de RCI Banque : 50 M€	

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2018/02), RCI Banque mesure également la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE).

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (allocation des fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Sur l'année 2020, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (50 M€).

31 décembre 2020, une hausse des taux de 100 points aurait un impact sur la marge nette d'intérêts (MNI) du groupe de :

- +4.3 M€ en EUR,
- -0.6 M€ en BRL,
- +0,6 M€ en KRW,
- -0,3 M€ en GBP,
- -0.1 M€ en PLN,
- +0.2 M€ en CZK,
- +0,5 M€ en CHF.

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 9.4 M€.

L'ANALYSE DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX FAIT RESSORTIR LES POINTS SUIVANTS :

FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

CENTRALE DE REFINANCEMENT

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variables.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le Groupe (32 M€). Ces opérations de macro-couverture couvrent des ressources à taux variables et / ou des ressources à taux fixe variabilisées par la microcouverture de swaps.

Ces swaps ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS9.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixes par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable / à taux fixe variabilisées.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

A cette fin, le groupe s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les

entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement.

Scénarios de stress

Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

LE RISQUE DE CHANGE

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par l'ACPR à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007.

En conséquence, la position de change transactionnelle se situant en dessous du seuil de 2% des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

CENTRALE DE REFINANCEMENT

Très faible historiquement, la position de change transactionnelle de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 4 M€ tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale de change transactionnel du groupe RCI Banque accordée par le Président du Comité d'Administration sur avis de la Présidente du Comité des Risques du Conseil est de 35 M€.

Au 31 décembre 2020, la position de change transactionnelle consolidée du groupe RCI Banque est à 5.8 M€.

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie bancaire chez RCI Banque résulte de diverses opérations de marché réalisées par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des

limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée sur le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), RCI Banque a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

RCI a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en comité financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font l'objet d'un suivi hebdomadaire et sont remontées mensuellement au comité financier RCI Banque.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculé par la méthode forfaitaire interne telle que présenté ci-après.

Méthode forfaitaire :

L'exposition au risque de contrepartie est mesurée en utilisant des coefficients de pondération qui dépendent du type d'instruments et de la durée de l'opération.

Durée résiduelle	Coefficient Taux (en % du nominal)	Durée initiale	Coefficient Change (en % du nominal)
Entre 0 et 1 an	2 %	Entre 0 et 1 an	6 %
Entre 1 et 2 ans	5 %	Entre 1 et 2 ans	18 %
Entre 2 et 3 ans	8 %	Entre 2 et 3 ans	22 %
Entre 3 et 4 ans	11 %	Entre 3 et 4 ans	26 %
Entre 4 et 5 ans	14 %	Entre 4 et 5 ans	30 %
Entre 5 et 6 ans	17 %	Entre 5 et 6 ans	34 %
Entre 6 et 7 ans	20 %	Entre 6 et 7 ans	38 %
Entre 7 et 8 ans	23 %	Entre 7 et 8 ans	42 %
Entre 8 et 9 ans	26 %	Entre 8 et 9 ans	46 %
Entre 9 et 10 ans	29 %	Entre 9 et 10 ans	50 %

Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivés est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

Méthode « mark to market positif + add-on »:

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts	Contrats sur taux de change et sur l'or
	(En % du nominal)	(en % du nominal)
<= 1 an	0 %	1 %
1 an < durée <= 5 ans	0,50 %	5 %
> 5 ans	1,50 %	7,50 %

Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 239 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 318 millions d'euros au 31 décembre 2019. Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 18 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 12 millions d'euros au 31 Décembre 2019. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.



RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES STATUTAIRES

31 décembre 2020



Tour EQHO - 2 Avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France
Tél : +33 (0) 1 55 68 86 66



61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex
France
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00

Diac S.A.

Siège social : 14 Avenue du Pavé Neuf, 93160 Noisy-le-Grand
Capital social : 415 100 500 €

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention de l'Assemblée Générale de la société Diac S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DIAC S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes et de l'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Appréciation du risque de crédit et évaluation des provisions afférentes

Risque identifié

DIAC S.A. constitue des provisions pour couvrir le risque de non-recouvrement des encours de crédits accordés au réseau de concessionnaires et à la clientèle.

Comme indiqué dans la note 3B de l'annexe aux comptes annuels, les provisions pour risque de crédit sont calculées sur une base individuelle ou statistique selon le type d'encours (sain, incidenté, douteux, compromis).

Compte tenu du risque d'incidence matérielle de ces provisions sur les résultats de la société, de leur sensibilité aux hypothèses utilisées pour l'estimation du risque de crédit et du jugement de la direction qu'elles requièrent, nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des provisions afférentes constituent un point clé de l'audit.

Les provisions pour risque de crédit sur encours de crédit à la clientèle et au réseau des concessionnaires sont présentées dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels et s'élèvent au 31 décembre 2020 à 83 millions d'euros pour un encours brut de 3 785 millions d'euros.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'évaluation de ces provisions ainsi que du dispositif de contrôle interne relatif à la notation et la classification des contreparties du réseau des concessionnaires ;
- Apprécier le bien-fondé des hypothèses de pertes ;
- Vérifier la correcte intégration dans les comptes des données calculées par les modèles de provisions statistiques des créances sur la clientèle ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle et au réseau de concessionnaires, et des provisions du risque de crédit d'un exercice à l'autre ;
- Examiner la conformité des informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes annuels au regard des règles comptables applicables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 18 mars 2021, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appelle de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DIAC S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 29 avril 2020 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 7^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 1^{ère} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes et de l'audit

Nous remettons un rapport au comité des comptes et de l'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes et de l'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit

des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes et de l'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes et de l'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes,

KPMG S.A.

Paris La Défense, le 24 mars 2021



Ulrich SARFATI
Associé

Mazars

Paris La Défense, le 24 mars 2021



Anne VEAUTE
Associée



ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES

31 décembre 2020

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	101
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.....	103
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS	103
2. FAITS MARQUANTS	103
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	104
A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes	104
B) Crédits à la clientèle et au réseau non titrisés	104
C) Crédits à la clientèle et au réseau titrisés	105
D) Opérations de crédit-bail et assimilées non titrisées	106
E) Opérations de crédit-bail et assimilées titrisées	107
F) Bonifications	108
G) Indemnités et intérêts de retard	108
H) Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.....	108
I) Immobilisations corporelles et incorporelles.....	108
J) Primes de remboursement.....	109
K) Provisions	109
L) Engagements de retraite	109
M) Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré.....	109
N) Risque de contrepartie sur produits dérivés	109
O) Informations géographiques et sectorielles	110
P) Entreprises liées.....	110
Q) Consolidation.....	110
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	111
5. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	111
6. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	114
TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	136

BILAN

ACTIF - en milliers d'euros	Notes	12/2020	12/2019
Créances sur les établissements de crédit	1	3 910 990	2 169 683
Opérations avec la clientèle	2	3 701 217	4 148 977
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	311 959	109 176
Actions et autres titres à revenu variable		2	1
Participations et autres titres détenus à long terme	4	56	56
Parts dans les entreprises liées	5	81 387	81 387
Crédit-bail et location avec option d'achat	6	2 632 125	4 129 262
Immobilisations incorporelles	7	2 084	2 196
Immobilisations corporelles	8	16 242	16 609
Autres actifs	9	118 922	146 577
Comptes de régularisation	10	140 465	178 023
TOTAL ACTIF		10 915 449	10 981 947

PASSIF - en milliers d'euros	Notes	12/2020	12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	11	9 493 354	9 639 119
Opérations avec la clientèle	12	43 795	34 114
Dettes représentées par un titre	13	128 048	110 068
Autres passifs	14	305 065	247 495
Comptes de régularisation	15	369 314	483 073
Provisions	16	40 863	38 181
Dettes subordonnées	17	9 315	9 315
Capitaux propres		525 695	420 582
Capital souscrit	18	415 101	659 334
Réserves	18	6 100	6 100
Report à nouveau	18	(618)	(462)
Résultat de l'exercice	18	105 112	(244 390)
TOTAL PASSIF		10 915 449	10 981 947

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En milliers d'euros	Notes	12/2020	12/2019
<u>Engagements donnés</u>	19	1 230 308	971 813
Engagements de financement		544 672	565 671
Engagements de garantie		67	67
Autres engagements donnés		685 569	406 075
<u>Engagements reçus</u>	20	3 844 196	3 531 338
Engagements de garantie		3 844 196	3 531 338

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	12/2020	12/2019
Intérêts et produits assimilés	22	150 189	149 204
Intérêts et charges assimilées	23	(143 730)	(147 715)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	2 179 320	1 620 938
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	(1 961 539)	(1 731 643)
Revenus des titres à revenu variable	25	131 451	145 055
Commissions (Produits)	26	9 737	7 964
Commissions (Charges)	26	(635)	(643)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	3 013	3 911
Autres produits d'exploitation	28	168 047	160 976
Autres charges d'exploitation	29	(27 977)	(21 690)
PRODUIT NET BANCAIRE		507 876	186 357
Charges générales d'exploitation	30	(307 532)	(315 945)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(6 022)	(5 477)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		194 322	(135 065)
Coût du risque	31	(89 119)	(109 341)
RESULTAT D'EXPLOITATION		105 203	(244 406)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		105 203	(244 406)
Impôts sur les bénéfices	32	(91)	16
RESULTAT NET		105 112	(244 390)

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

DIAC S.A est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 415 100 500 euros entièrement libérés, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 702 002 221.

Le siège social de DIAC S.A est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand CEDEX.

DIAC S.A a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes sociaux de la société DIAC, pour l'année 2020, seront arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 mars 2021 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

Pour mémoire, les comptes sociaux de la société DIAC, pour l'année 2019, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 mars 2020 et présentés pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2020. Cette dernière a décidé de ne pas distribuer de dividendes sur le résultat 2019.

Les comptes sociaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2. FAITS MARQUANTS

Réduction de capital social :

Afin d'apurer partiellement la perte dans les comptes annuels du dernier exercice clos le 31 décembre 2019, DIAC a réduit le montant de son capital social d'un montant global de 244.233.550 euros par réduction de 2,53 euros de la valeur nominale des 96 535.000 actions existantes et imputé le montant de cette réduction de capital, soit 244 233 550 euros sur le compte « report à nouveau » dont le solde débiteur est en conséquence réduit à 617 947,87 euros.

En date du 20 mai 2020, le capital social est donc réduit de 639 334 050 euros à 415 100 500 euros divisé en 96 535.000 actions de 4,30 euros de valeur nominale.

Crise sanitaire Covid-19 :

La crise sanitaire liée à la maladie Covid-19, a impacté l'économie mondiale sur l'année 2020.

En France, deux phases de confinement ont eu de nombreuses conséquences sur l'activité de Diac. La première phase s'est traduite par la fermeture des concessions, l'absence d'activité de recouvrement terrain et la fermeture des salles de vente aux enchères.

Plus généralement sur l'ensemble de cette période de crise, Diac a procédé à la mise en place d'un télétravail généralisé à l'ensemble des collaborateurs et a eu recours au chômage partiel.

Enfin, en réponse à la crise sanitaire, Diac a accordé des moratoires à sa clientèle entreprise et aux concessionnaires. Des décalages de dates d'exigibilité des factures dans les systèmes de gestion ont été mis en place pour les facturations aux clients entreprises (intérêts ou loyers à payer). L'analyse a posteriori n'a pas révélé d'impact significatif de ces moratoires sur la marge d'intérêt.

Sur l'activité de financement des Réseaux, l'intégralité des reports d'échéances accordés aux concessionnaires pendant le premier confinement a fait l'objet d'un règlement à Diac. Aucune nouvelle mesure de report d'échéance généralisée n'a été prise au cours du deuxième semestre.

Il est à noter que DIAC n'est pas concerné par l'octroi de prêts garantis par l'État (PGE).

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de DIAC S.A sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux dispositions de la réglementation applicable aux établissements de crédit en France.

La société Diac SA applique le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 modifié du Règlement N° 2020-10 du 22 décembre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

En outre, conformément à ce règlement, les commissions versées aux apporteurs d'affaires, ainsi que les bonifications reçues, frais de dossiers et autres charges ou produits étalables sont présentés au bilan, avec l'encours de crédit concerné (opérations avec la clientèle) ou avec le compte rattaché de l'actif immobilisé concerné.

A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes.

Il n'y a pas eu d'évolution significative en termes d'évaluation ou de présentation des comptes au cours de l'année.

B) Crédits à la clientèle et au réseau non titrisés

Les crédits à la clientèle et au réseau figurent au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Celui-ci entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours du client concerné ;
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lors de la prononciation de la déchéance du terme en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

Les encours identifiés comme restructurés au sens de l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis et l'intérêt cesse d'être comptabilisé.

Les encours restructurés présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante est représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours restructurés.

Par conséquent, les encours restructurés sont présentés non pas dans une subdivision des encours sains faisant apparaître une décote, mais parmi les encours douteux couverts par une provision.

Les provisions constituées pour couvrir les risques de non recouvrement des créances sont déterminées à partir d'une approche statistique des risques. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement.

Le provisionnement statistique est déterminé à partir des taux de récupération observés sur les 12 derniers mois glissants. Ceux-ci sont calculés par rapport aux encaissements réalisés sur la période et actualisés au taux moyen des contrats mutés en douteux.

L'encours incidenté non douteux est provisionné en tenant compte de la probabilité de passage en douteux de la créance et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux.

Les dépréciations sur encours réseau douteux sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash,..) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs suivants : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Pour la clientèle, au-delà d'une certaine ancienneté des créances compromises, les récupérations ne sont généralement plus significatives et entraînent un provisionnement à 100%. Pour le réseau, les créances compromises sont provisionnées à 100%.

Les provisions sont classées au bilan, en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

Conformément à la réglementation bancaire, les intérêts échus et courus sur créances douteuses sont intégralement provisionnés. La variation de cette provision vient en déduction du poste d'intérêts et produits auquel elle se rapporte.

C) Crédits à la clientèle et au réseau titrisés

La société Diac SA titrise la grande majorité de son portefeuille d'encours de crédit à la clientèle et réseau. Ces cessions sont effectuées conformément aux dispositions de la loi du 23 décembre 1998 modifiée le 22 décembre 2010.

Les créances titrisées

Les créances cédées présentent les caractéristiques principales suivantes :

- les prêts doivent être consentis à des personnes physiques (hors personnel du groupe Renault) ou à des entreprises (hors Agents Renault) résidant en France métropolitaine sur une durée initiale inférieure ou égale à 6 ans ;
- les prêts sont affectés à l'acquisition d'un véhicule automobile neuf ou d'occasion ;
- les prêts sont rémunérés à taux fixe avec une marge minimum de 1% et à paiement mensuel ;
- les prêts doivent avoir fait l'objet d'au moins une facturation avant leur cession ;
- les créances titrisées ne doivent faire l'objet d'aucun impayé à la date de leur cession ;
- une créance titrisée sur un FCT reste sur celui-ci et doit être rachetée par Diac SA pour être éventuellement recédée sur un autre FCT.

Les encours sont cédés le 25 de chaque mois, rétroactivement en date de jouissance au 1er jour du mois de la cession. Cette dernière est réalisée avec une décote calculée sur chaque créance et comptabilisée dans les comptes de DIAC en perte dès la cession au fonds. Cette perte est étalée dans chaque FCT et restituée en cas de rachat de la créance par Diac SA.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les créances cédées cessent de figurer à l'actif du bilan (opérations avec la clientèle) de la société Diac SA à la date de remise du bordereau de cession.

Les véhicules d'Emission

CARS Alliance Auto Loans France FCT MASTER

CARS Alliance Auto Loans France FCT V 2018 - 1

CARS Alliance DFP France (concernant le Crédit Réseau suite à la fusion de Cogéra)

Reversement des flux liés aux contrats titrisés

Après cession, la société Diac SA continue à assurer les diverses opérations de gestion portant sur ces créances notamment leur recouvrement. A ce titre Diac SA perçoit mensuellement une commission de recouvreur d'affaires. Celle-ci est comptabilisée en produit de commissions.

Les produits nets associés aux contrats cédés, encaissés par la société et reversés aux fonds, correspondent principalement :

- aux intérêts des contrats à partir de la date de jouissance de la cession ;
- aux intérêts de retard et indemnités sur impayés ;
- aux abandons de créances sur contrats douteux titrisés

Ces produits et charges sont donc extournés des comptes de la société (Intérêts sur opérations avec la clientèle) au fur et à mesure de leur reversement aux FCT.

Les fonds commun de titrisation assument le risque client de non recouvrement. A ce titre, une provision pour dépréciation est enregistrée dans les livres des FCT équivalente à :

- 100 % des créances échues impayées sur les contrats titrisés sains, incidentés ou douteux ;
- 100 % des créances à échoir sur les contrats titrisés douteux.

Les versements de fonds s'effectuent tous les jours via un compte d'affectation spéciale ouvert pour chaque FCT. Une régularisation est effectuée le 25 de chaque mois sur la base des encaissements réalisés par Diac SA au cours du mois M-1 minorée des versements déjà réalisés.

Les mécanismes de couverture des risques

Pour garantir ses obligations de versement, la société Diac a constitué des gages-espèces en faveur des FCT qui sont comptabilisés à l'actif de Diac SA en opérations avec la clientèle et donnent lieu à rémunération.

Le risque de défaillance des clients titrisés est couvert principalement par les parts B émises par les FCT et rachetées par Diac SA.

La rémunération de la part résiduelle

Dans le but d'appréhender le résultat du FCT, Diac SA a souscrit à la part résiduelle émise par le FCT. Celle-ci est comptabilisée à l'actif de la société en titres de placement à revenu variable.

Le résultat des FCT est distribué tous les mois et comptabilisé en produit chez Diac lors de son encaissement.

D) Opérations de crédit-bail et assimilées non titrisées

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat ou de location longue durée figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements pratiqués. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des frais accessoires d'acquisition inclus dans le montant du financement accordé et servant de base à la détermination des loyers.

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens concernés, à savoir :

- selon le mode linéaire (véhicules particuliers et véhicules utilitaires), ou dégressif (certains véhicules industriels et biens d'équipement).
- sur des durées variant de 4 à 7 ans selon le type de matériel.

Les loyers perçus au titre de ces opérations sont rapportés au résultat de l'exercice en fonction d'un étalement linéaire calculé sur la durée des contrats.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Contrats douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Celui-ci entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des impayés du client concerné ;
- Contrats douteux compromis : l'identification des contrats compromis intervient lors de la prononciation de la résiliation du contrat en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de résiliation du contrat, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

Le retour en sain d'un client intervient lorsque ses arriérés ont été apurés.

Les contrats identifiés comme restructurés au sens de l'article 6 du règlement 2005-03 correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, elles sont immédiatement déclassées en encours douteux compromis et les loyers cessent d'être comptabilisés.

Les créances restructurées présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante, représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours restructurés, déprécie ces encours au-delà du niveau de la perte d'intérêts futurs.

Par conséquent, à titre dérogatoire, les créances restructurées non compromises sont présentées non pas dans une subdivision des créances saines faisant apparaître une décote, mais parmi les créances douteuses couvertes par une provision.

Les provisions constituées pour couvrir les risques de non recouvrement des créances sont déterminées à partir d'une approche statistique des risques. Elle vise à estimer la perte finale sur les contrats douteux, les contrats douteux compromis et les contrats avec incident de paiement.

Le provisionnement statistique est déterminé à partir des taux de récupération observés sur les 12 derniers mois glissants. Ceux-ci sont calculés par rapport aux encaissements réalisés sur la période et actualisés au taux moyen des contrats mutés en douteux.

L'encours incidenté non douteux est provisionné en tenant compte de la probabilité de passage en douteux de la créance et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux.

Au-delà d'une certaine ancienneté des créances compromises, les récupérations ne sont généralement plus significatives et entraînent un provisionnement à 100%.

La réserve latente afférente aux contrats concernés est retranchée des provisions calculées sur la base des échéances impayées et du capital restant dû selon la comptabilité financière. Celles-ci sont classées au bilan, en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

La part d'intérêt comprise dans les loyers échus et courus sur les contrats douteux est intégralement provisionnée. La variation de cette provision vient en déduction du poste d'intérêts et produits auquel elle se rapporte.

E) Opérations de crédit-bail et assimilées titrisées

La société Diac SA titrise la grande majorité de son portefeuille d'encours de location avec option d'achat.

Les créances titrisées

Les créances cédées présentent les caractéristiques principales suivantes :

- La location avec option achat doit être consentie à une personne physique (hors personnel du groupe Renault) résidant en France métropolitaine sur une durée initiale inférieure ou égale à 6 ans ;
- La location avec option d'achat concerne un véhicule automobile neuf ou d'occasion ;
- Le loyer est fixe et à paiement mensuel ;
- La créance titrisée ne doit faire l'objet d'aucun impayé à la date de leur cession ;

Les encours sont cédés le 21 de chaque mois, rétroactivement en date de jouissance au 1er jour du mois de la cession. Cette dernière est réalisée avec une décote calculée sur chaque créance et comptabilisée dans les comptes de DIAC en perte dès la cession au fonds. Cette perte est étalée dans chaque FCT et restituée en cas de rachat de la créance par Diac SA.

Les créances cédées figurent en diminution de l'actif du bilan (crédit-bail et location avec option d'achat) de la société Diac SA à la date de remise du bordereau de cession.

Les Fonds Commun de Titrisation émetteurs

CARS Alliance Auto Leases France FCT MASTER

CARS Alliance Auto Leases France V 2020 - 1

Reversement des flux liés aux contrats titrisés

Après cession, la société Diac SA continue à assurer les diverses opérations de gestion portant sur ces créances notamment leur recouvrement. A ce titre Diac SA perçoit mensuellement une commission de recouvrement d'affaires. Celle-ci est comptabilisée en produit de commissions.

Les produits nets associés aux contrats cédés, encaissés par la société et reversés aux fonds, correspondent principalement :

- aux loyers des contrats à partir de la date de jouissance de la cession ;
- aux intérêts de retard et indemnités de résiliation;

- aux abandons de créances sur contrats douteux titrisés

Ces produits et charges sont donc extournés des comptes de la société (sur opérations avec la clientèle) au fur et à mesure de leur reversement aux FCT.

Les fonds commun de titrisation assument le risque client de non recouvrement. A ce titre, une provision pour dépréciation est enregistrée dans les livres des FCT. Elle est équivalente à :

- 100 % des créances échues impayées sur les contrats titrisés sains, incidentés ou douteux ;
- 100 % des créances à échoir sur les contrats titrisés douteux.

Les versements de fonds s'effectuent tous les jours via un compte d'affectation spéciale ouvert pour chaque FCT. Une régularisation est effectuée le 21 de chaque mois sur la base des encaissements réalisés par Diac SA au cours du mois M-1 minorée des versements déjà réalisés.

Les mécanismes de couverture des risques

Pour garantir ses obligations de reversement, la société Diac a constitué des réserves en faveur des FCT qui sont comptabilisées à l'actif de Diac SA en opérations avec la clientèle et donnent lieu à rémunération.

Le risque de défaillance des clients titrisés est couvert principalement par les parts B émises par les FCT et rachetées par Diac SA.

F) Bonifications

Dans le cadre d'opérations promotionnelles, le constructeur et le réseau couvrent l'écart de taux par le biais de bonifications.

Au plan comptable, ces dernières sont assimilées à des compléments de loyers et d'intérêts, et par voie de conséquence, étalées sur les durées de vie réelles des contrats bonifiés. Cet étalement est linéaire pour les contrats de crédit-bail. Pour les contrats de crédit, l'étalement est effectué en fonction du taux implicite des contrats. Ces calculs sont effectués contrat par contrat. Au plan fiscal, ces bonifications sont retraitées afin d'être soumises à l'impôt lors de l'exercice de paiement par le constructeur ou le réseau.

G) Indemnités et intérêts de retard

Du fait du caractère incertain de leur recouvrement, les indemnités de résiliation et les intérêts de retard sont intégralement provisionnés. La provision est extournée au moment de l'encaissement.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dès leur exigibilité.

H) Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation, les autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées figurent au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires d'achat, déduction faite des provisions éventuellement constatées. Les dividendes correspondants sont comptabilisés l'année de leur mise en distribution.

D) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les immobilisations autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Constructions	15 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans
- Logiciels informatiques acquis	1 à 3 ans

J) Primes de remboursement

Les primes de remboursement des titres de créances négociables sont amorties linéairement sur leur durée de vie.

K) Provisions

Ces provisions ont notamment pour objet de couvrir le coût des restructurations, ainsi que les litiges ou les risques nés antérieurement à la date de l'arrêté.

Les variations de provisions pour risques et charges sont imputées dans les postes du compte de résultat auxquels elles se rattachent par nature.

L) Engagements de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02, les engagements de retraite et assimilés sont évalués selon les principes définis par la réglementation internationale (norme IAS 19 révisée).

Le coût des indemnités de départ, des compléments de retraite et des engagements assimilés est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier dans le cas où certains droits sont acquis de manière irrévocable avant cette date.

Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme.

M) Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une gestion du risque global de taux d'intérêt.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les charges et les produits sont inscrits au compte de résultat prorata temporis et les gains ou pertes latents ne sont pas comptabilisés.

Les produits et charges sont compensés swap par swap pour leur présentation au bilan et au compte de résultat.

Au bilan, le produit net à recevoir sur un contrat de swap bénéficiaire figure dans le poste Compte de régularisation actif. De même, la charge nette à payer sur un swap déficitaire est classée dans le poste Compte de régularisation passif.

Au compte de résultat, les produits nets sur contrats bénéficiaires sont classés parmi les Intérêts, produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit ou sur opérations avec la clientèle, selon la qualité de la contrepartie. De manière symétrique, les charges nettes sur contrats déficitaires figurent dans les Intérêts, charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ou opérations avec la clientèle, en fonction de la nature de la contrepartie.

N) Risque de contrepartie sur produits dérivés

Les règles de contrôle interne applicables au risque de contrepartie sur produits dérivés sont définies sur le périmètre consolidé du Groupe RCI Banque, dans lequel la société Diac SA est incluse. Les limites de contreparties sont allouées par Renault pour le Groupe RCI Banque consolidé et le suivi des engagements doit, pour rendre compte de l'exposition

réelle au risque, s'effectuer de manière consolidée. Il n'est donc pas fait de calcul individualisé d'exposition au risque de contrepartie pour la société.

Les règles de gestion du risque de contrepartie sur produits dérivés mises en place au niveau du groupe RCI Banque sont les suivantes :

- Le risque global de couverture encouru sur l'ensemble des produits dérivés inscrits au hors bilan, est mesuré selon une méthode interne forfaitaire. L'équivalent - crédit est calculé sur la base de coefficients de pondération liés au type d'instrument (3% par an pour les opérations libellées en une seule devise et 10% par an pour les opérations engageant deux devises) et à la durée de l'opération. Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie. Enfin, toutes les contreparties sont considérées comme des risques identiques.
- Le suivi individualisé du risque de contrepartie est fondé sur la méthode définie ci-dessus. Il tient compte en outre du risque de livraison et s'appuie sur une méthode de notation interne (déterminée par l'actionnaire Renault) qui permet de lier la limite attribuée à chaque contrepartie à une note tenant compte de plusieurs facteurs de risque pondérés : niveau long terme et court terme par les agences de rating et niveau de risque estimé du pays.

O) Informations géographiques et sectorielles

La société réalise ses opérations exclusivement sur le territoire français.

La société a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan et Dacia.

Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en terme de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. La répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel ».

- L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan.
- L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau.
- Les activités de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

P) Entreprises liées

Lorsque le montant est significatif, la part des opérations entre la société et les entreprises liées est présentée dans les notes annexes au Bilan et au Compte de Résultat.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Q) Consolidation

Le groupe DIAC SA établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2020 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

La société Diac SA est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe RCI BANQUE SA
15, Rue d'Uzès – 75002 PARIS, FR95 306 523 358, eux-mêmes consolidés dans les comptes du Groupe Renault.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture significatifs.

5. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Filiale de RCI Banque, Diac bénéficie de la politique financière prudente de sa maison mère et de son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité décrit ci-dessous :

Liquidité

Le groupe RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de durée. Par ailleurs le groupe accède aux marchés obligataires dans des devises multiples que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner son développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 vient compléter cette diversification et vient renforcer le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.
- **Refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.
- **Réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.
- **Prix de transfert** : Le refinancement de Diac et des autres entités européennes du Groupe est principalement assuré par la Trésorerie Groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier de RCI Banque et sont utilisés par Diac pour la construction de sa tarification.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.
- **Plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque au titre de l'activité de crédit

Après la mise en place du confinement, la priorité a été donnée à rétablir le fonctionnement du recouvrement des créances incidentes et douteuses.

Le passage au télétravail s'est initialement accompagné d'une perte d'efficacité qui a pu être progressivement corrigée. Un renforcement des effectifs dédiés à ces activités a été réalisé qu'il s'agisse du personnel interne ou des ressources affectées à l'activité Diac chez les prestataires de recouvrement.

Diac ayant accordé un nombre important de reports d'échéance un renforcement complémentaire des effectifs a été mis en œuvre.

S'agissant du risque à l'acceptation, un plan d'action a été établi en anticipation de la dégradation attendue du contexte économique. Après estimation de ce potentiel de détérioration, le maintien de la rentabilité de la production a été construit autour de 2 axes :

- La mise en œuvre de contrôles supplémentaires et de politiques d'octroi spécifiques par secteur d'activité (client entreprise ou employeur d'un clients particulier)
- L'ajustement à la baisse des objectifs de probabilité de défaut

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage de la politique d'acceptation continuera d'être ajusté régulièrement en fonction du risque observé ainsi que des prévisions et stress sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises).

Malgré un contexte très défavorable, Diac a pour objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

Rentabilité

Diac prend en compte la revue régulière des coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Le comité de gestion Diac suit également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité.

Environnement macroéconomique

La crise sanitaire liée au Covid-19 a profondément affecté les économies et les marchés tout au long de l'année 2020.

Le premier semestre fut marqué par la prise de conscience de l'ampleur de la pandémie qui s'est propagée à l'échelle mondiale. De nombreux pays ont alors instauré des mesures de confinement strictes qui ont eu un impact majeur sur l'activité économique et la consommation, conduisant les investisseurs à réduire l'exposition au risque de leurs portefeuilles.

Les Etats et les Banques Centrales se sont rapidement mobilisés pour éviter une crise économique majeure et durable.

Aux Etats-Unis, la Federal Reserve a réactivé un programme d'achat d'actifs comprenant obligations d'état, de municipalités, d'entreprises, de titres hypothécaires et de titrisations pour un montant total de 2 600Mds USD. Elle a également porté le taux des Fed Funds à 0-0,25 %, soit une baisse de 150 bps depuis début mars est annoncé envisager de les conserver à un niveau proche de 0 jusqu'à au moins 2022. En juillet, l'institution a modifié sa politique long terme pour atteindre un taux d'intérêt cible moyen de 2% et permettre une flexibilité monétaire visant à retrouver un marché de plein emploi.

La Banque Centrale Européenne a introduit un nouveau programme d'achats d'urgence face à la pandémie. Initialement annoncé pour 750Mds d'euros, le Pandemic Emergency Purchase Programme ou PEPP a été par la suite porté à 1 850Mds Euro. Les termes du TLTRO III ont également été assouplis par une baisse du taux et une recalibration à la baisse des cibles de croissance que les banques doivent atteindre pour bénéficier du taux bonifié. En juillet, Les 27 Etats européens ont également trouvé un accord sur un plan de relance de 750 milliards d'euros, réparti entre 390 milliards d'euros de subventions et 360 milliards de prêts destinés à financer les efforts de relance post-pandémie.

La Banque d'Angleterre a suivi les actions de la FED et de la BCE et baissé en deux étapes son taux de base qui est ainsi passé de 75bps à 10bps et renforcé son programme de rachat d'obligations d'Etat ou d'entreprises Investment grade non bancaire de 200Mds £ en mars 2020.

Les indices actions ont néanmoins connu des baisses marquées en février et mars et les spreads de crédit se sont significativement écartés.

Au cours du deuxième semestre, marqué par la fin des dispositifs de confinement, les conditions de marché se sont graduellement normalisées avant de connaître une remontée temporaire de l'aversion au risque liée à la résurgence de la crise sanitaire fin octobre. L'élection début novembre d'un nouveau président Démocrate aux USA et les espoirs grandissant de la mise au point d'un vaccin efficace contre le Covid-19 ont alors permis un net rebond des marchés actions ainsi qu'un resserrement des primes de risque sur le marché obligataire. L'accord trouvé sur les conditions du

Brexit et le début des campagnes de vaccination contre le Covid-19 ont par ailleurs soutenu les marchés début 2021.

Après un point bas à -36%, l'indice Eurostoxx 50 finit l'année en recul de -5%. En parallèle, les spreads de crédit sur obligations d'entreprise (Indice IBOXX corporate) ont connu une volatilité similaire, passant de 70 bps en Janvier à 200 bps à fin mars, avant de terminer l'année à 74 bps.

5. REFINANCEMENT

DIAC se finance auprès du groupe RCI Banque. Ses besoins de liquidité sont suivis et assurés par le groupe.

Au cours de l'année 2020, Diac a procédé à sa première titrisation de créances de Location avec Option d'Achat (LOA) automobiles en France pour 991,5 M€ répartis entre 950 M€ de titres seniors (dont 200 M€ souscrits par RCI Banque) et de 41,5 M€ de titres subordonnés.

6. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Note 1 : Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Créances à vue sur établissements de crédit	157 650	125 338
Comptes ordinaires débiteurs	157 650	125 338
Créances à terme sur établissements de crédit	3 753 340	2 044 345
Comptes et prêts à terme	3 752 514	2 044 000
Créances rattachées	826	345
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)	3 910 990	2 169 683
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>3 766 640</i>	<i>2 046 577</i>

Ces créances ne comportent pas de part subordonnée.

Ventilation par durées résiduelles	12/2020	12/2019
Inférieur à 3 mois	1 227 376	406 283
De 3 à 12 mois	480 900	159 200
De 1 à 5 ans	2 202 714	1 604 200
Supérieur à 5 ans		
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	3 910 990	2 169 683

Ces opérations sont toutes réalisées à partir de la France.

Note 2 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Crédits non douteux à la clientèle	3 184 252	3 599 821
Encours de crédit affecté non titrisé	694 490	938 164
Encours Carte et prêts personnels revolving	44 814	52 988
Encours sur financement stock réseaux	2 318 929	2 427 108
Encours sur financement d'exploitation	149 532	204 037
Créances rattachées sur contrats non douteux	2 673	4 107
Provisions sur créances impayées	(26 186)	(26 583)
Crédits douteux à la clientèle	49 307	54 585
Créances rattachées sur contrats douteux	72	105
Créances sur contrats douteux	7 797	6 119
Provisions sur contrats douteux	(4 054)	(5 405)
Créances rattachées sur contrats douteux compromis	481	315
Créances sur contrats douteux compromis	97 636	103 418
Provisions sur contrats douteux compromis	(52 625)	(49 967)
Concours divers	421 676	461 716
Prêts au personnel	160	149
Créances commerciales	101 518	263 327
Prêts à la clientèle financière	307 921	195 587
Autres concours à la clientèle	3 362	1 387
Valeurs non imputées	8 127	788
Créances rattachées sur concours divers	507	478
Créances douteuses sur concours divers	81	
Comptes ordinaires	50 721	34 570
Comptes ordinaires sains	50 340	34 133
Comptes ordinaires douteux	7	
Provisions sur comptes ordinaires	(6)	
Comptes ordinaires douteux compromis	382	449
Provisions sur comptes ordinaires douteux compromis	(2)	(12)
Etalements	(4 739)	(1 715)
Etalement des bonifications	(23 263)	(20 597)
Etalement des frais de dossier reçus	(6 881)	(11 529)
Etalement des commissions versées	3 763	3 414
Etalement des autres charges versées	21 642	26 997
Total net des créances sur la clientèle (*)	3 701 217	4 148 977
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>815 280</i>	<i>516 839</i>

Les comptes ordinaires débiteurs comprennent principalement les créances sur le réseau suite au rachat des véhicules en fin de contrat de crédit-bail ou assimilé.

Les prêts à la clientèle financière comprennent les versements effectués par Diac aux FCT.

Ventilation par durées résiduelles	12/2020	12/2019
Inférieur à 3 mois	2 105 096	1 821 609
De 3 à 12 mois	1 147 999	1 645 699
De 1 à 5 ans	437 118	665 345
Supérieur à 5 ans	11 004	16 324
Total net des créances sur la clientèle	3 701 217	4 148 977

Ventilation par secteurs d'activité	12/2020	12/2019
Financement clientèle	880 457	1 306 186
Valeur brute des encours	941 549	1 363 256
Dépréciation des encours	(61 092)	(57 070)
Financement réseaux	2 733 956	2 776 277
Valeur brute des encours	2 755 729	2 801 162
Dépréciation des encours	(21 773)	(24 885)
Autres créances sur la clientèle	86 804	66 514
Valeur brute des encours	86 812	66 526
Dépréciation des encours	(8)	(12)
Total net des créances sur la clientèle	3 701 217	4 148 977

Note 3 : Obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Titres de placement	311 959	109 176
Titres à revenu fixe	311 705	109 105
Créances rattachées sur titres de placement à revenu fixe	254	71
Total des obligations et autres titres à revenu fixe	311 959	109 176

Les titres Class B non notés émis par le FCT Master Cars Alliance Auto Loans France, les titres Class C non notés émis par le FCT Cars Alliance Auto Loans France V2018-1, les titres Class B non notés émis par le CARS Alliance Auto Leases France FCT Master et les titres Class C non notés émis par le CARS Alliance Auto Leases France V 2020 - 1 ont été souscrits par la société Diac SA.

Ventilation par durées résiduelles	12/2020	12/2019
Inférieur à 3 mois	311 959	71 071
De 3 à 12 mois		
De 1 à 5 ans		38 105
Supérieur à 5 ans		
Total des obligations et autres titres à revenu fixe	311 959	109 176

Détail des titres de placement acquis dans le cadre d'opérations de titrisation

Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA
Date de début	mai-12	octobre-20	avril-18	juillet-13	octobre-20
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans France FCT Master	Cars Alliance Auto Leases France FCT Master	Cars Alliance Auto Loans France V2018-1	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Leases France FCT V 2020-1
Nature des créances cédées	Crédits automobiles à la clientèle	LOA automobiles (loyer)	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	LOA automobiles (loyer)
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-20	Class A Notation AAA 1 001 200	Class A Notation AAA 548 600	Class A Notation AAA 275 913	Class A Notation AA 1 000 000	Class A Notation AAA 950 000
	Class B Non notées 153 300	Class B Non notées 67 800	Class B Notation AA 22 800		Class B Notation AA 41 500
Montant (en Keur) des titres souscrits			Class C Non notées 38 105		Class C Non notées 52 500

Note 4 : Participations et autres titres détenus à long terme

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Valeurs brutes des titres	56	56
Autres titres détenus à long terme non cotés	56	56
Total des participations et autres titres détenus à long terme	56	56

Note 5 : Parts dans les entreprises liées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Parts dans les entreprises liées non cotées	81 387	81 387
Total des parts dans les entreprises liées	81 387	81 387

Note 6 : Crédit-bail et location avec option d'achat

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Immobilisations brutes	7 680 592	7 043 150
Amortissements	(3 552 517)	(2 966 830)
Loyers échus	15 774	12 960
Provisions sur créances impayées	(137)	(149)
Créances rattachées	99 990	100 983
Encours Crédit Bail et location avec option d'achat titrisés	(1 659 682)	
Loyers douteux	4 323	2 302
Provisions sur loyers douteux	(869)	(741)
Loyers douteux compromis	55 497	53 055
Provisions sur loyers douteux compromis	(45 869)	(40 555)
Etalement des bonifications	(29 807)	(169 249)
Etalement des commissions versées	10 747	18 705
Etalement des autres charges versées	54 083	75 631
Total des opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (*)	2 632 125	4 129 262

(*) Dont entreprises liées

(8 853)

(88 589)

Le montant de la réserve latente brute des immobilisations données en location (différence de valorisation des encours financiers par rapport à celle des immobilisations nettes) s'établit à 1 021,4 Meur au 31 décembre 2019 et à 1 255,6 Meur au 31 décembre 2020

Note 7 : Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Valeur brute des immobilisations incorporelles	23 618	22 571
Concessions, brevet et droits similaires	22 377	21 330
Autres immobilisations incorporelles	1 241	1 241
Amortissements des immobilisations incorporelles	(21 534)	(20 375)
Amortissements sur concessions, brevet et droits similaires	(21 029)	(19 882)
Amortissements sur autres immobilisations incorporelles	(505)	(493)
Total des immobilisations incorporelles	2 084	2 196

Note 8 : Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Valeur brute des immobilisations corporelles	75 711	71 213
Terrains	2 091	2 091
Constructions	17 607	17 607
Installations générales, AA des constructions	9 772	9 705
Installations générales, AA divers	14 479	13 996
Matériel et mobilier de bureau	4 398	4 323
Matériel et mobilier informatique	27 364	23 491
Amortissements des immobilisations corporelles	(59 469)	(54 604)
Amortissements sur constructions	(16 191)	(16 023)
Amortissements sur installations générales, AA des constructions	(9 507)	(9 457)
Amortissements sur installations générales, AA divers	(9 543)	(8 303)
Amortissements sur matériel et mobilier de bureau	(4 020)	(3 761)
Amortissements sur matériel et mobilier informatique	(20 208)	(17 060)
Total des immobilisations corporelles	16 242	16 609

Note 9 : Autres actifs

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Etat	17 620	36 119
Créances sociales	788	76
Débiteurs divers	36 235	44 512
Créances rattachées sur débiteurs divers	64 279	65 870
Total des autres actifs	118 922	146 577

Note 10 : Comptes de régularisation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Charges à répartir sur frais et primes d'émission des emprunts	3 327	1 839
Charges constatées d'avance	1 985	1 855
Produits à recevoir sur swaps ou IFT	150	93
Autres produits à recevoir	555	458
Valeurs à l'encaissement	133 713	173 046
Autres comptes de régularisation actif	735	732
Total des comptes de régularisation	140 465	178 023

Note 11 : Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Dettes à vue sur établissements de crédit	6 384	160 262
Comptes ordinaires créditeurs	6 112	14
Emprunts au jour le jour		160 000
Dettes rattachées	272	248
Créances à terme sur établissements de crédit	9 486 970	9 478 857
Comptes et emprunts à terme	9 441 000	9 434 014
Dettes rattachées	45 970	44 843
Total des dettes envers les établissements de crédit (*)	9 493 354	9 639 119
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>9 491 505</i>	<i>9 639 003</i>

Ventilation par durées résiduelles	12/2020	12/2019
Inférieur à 3 mois	3 474 033	4 035 154
De 3 à 12 mois	2 416 081	1 937 965
De 1 à 5 ans	3 603 240	3 666 000
Supérieur à 5 ans		
Total des dettes envers les établissements de crédit	9 493 354	9 639 119

Note 12 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Dettes à vue sur opérations avec la clientèle	43 795	34 004
Comptes ordinaires créditeurs	37 959	30 337
Acomptes et autres sommes dues	4 869	2 383
Dettes rattachées	967	1 284
Dettes à terme sur opérations avec la clientèle		110
Dettes rattachées		110
Total des opérations avec la clientèle (*)	43 795	34 114

(*) Dont entreprises liées

500

Les échéances de ces opérations sont toutes à moins de trois mois.

Note 13 : Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Dettes représentées par un titre	128 048	110 068
Titres de créances négociables	128 048	110 068
Total des dettes représentées par un titre	128 048	110 068

Ventilation par durées résiduelles	12/2020	12/2019
Inférieur à 3 mois	128 048	25 009
De 3 à 12 mois		85 059
De 1 à 5 ans		
Supérieur à 5 ans		
Total des dettes représentées par un titre	128 048	110 068

Note 14 : Autres passifs

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Etat	20 539	20 000
Fourn d'immos	4 373	14 351
Dettes sociales	75 792	60 688
Créditeurs divers	110 062	15 800
Dettes rattachées sur créditeurs divers	94 133	135 890
Dépôts de garantie reçus sur opérations de crédit-bail et assimilées	166	766
Total des autres passifs	305 065	247 495

Note 15 : Comptes de régularisation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Produits à répartir sur primes d'émission des emprunts	13 464	1 531
Produits constatés d'avance sur opérations de crédit-bail et assimilées	274 406	432 744
Produits constatés d'avance sur opérations avec la clientèle	13 710	11 584
Autres charges à payer	38 242	37 022
Autres comptes de régularisation passif	29 492	192
Total des comptes de régularisation	369 314	483 073

Note 16 : Provisions

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2020
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions sur opérations bancaires	300	159	(195)		1	265
Engagements par signature	300	159	(195)		1	265
Provisions sur opérations non bancaires	37 881	11 157	(4 929)	(3 511)		40 598
Engagements de retraite	27 907	2 562	(3 053)			27 416
Plans sociaux et de restructuration	6 702	7 470		(3 511)		10 661
Autres litiges avec le personnel	1 350	1 125	(1 876)			599
Autres risques et charges	1 922					1 922
Total des provisions	38 181	11 316	(5 124)	(3 511)	1	40 863

(*) Autres variations = Reclassements et fusion

Aucun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, ne devrait entraîner des pertes significatives n'ayant pas été provisionnées.

Une provision de restructuration de 10 661 K€ a été comptabilisée au 31/12/2020 et concerne le plan de dispense d'activité. Il s'agit d'une provision pour plan social (départ anticipé pour retraite).

Note 16.1 : Provisions pour engagements de retraite et assimilés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Valeur actuarielle des engagements	Valeur actuarielle des fonds investis	Engagements nets des fonds investis	Ecarts actuariels	Provision au bilan
Solde au 31 décembre 2018	33 584	0	33 584	(6 078)	27 506
Charge nette de l'exercice 2019	1 924		1 924		1 924
Prestations et contributions payées	(1 523)		(1 523)		(1 523)
Ecarts actuariels	7 226		7 226	(7 226)	
Solde au 31 décembre 2019	41 211	0	41 211	(13 304)	27 907
Charge nette de l'exercice 2020	2 562		2 562		2 562
Prestations et contributions payées	(3 053)		(3 053)		(3 053)
Ecarts actuariels	221		221	(221)	
Solde au 31 décembre 2020	40 941	0	40 941	(13 525)	27 416

Principales hypothèses actuarielles retenues	12/2020	12/2019
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	2,20%	2,06%
Taux d'actualisation financière	0,60%	0,68%
Taux de départ des salariés de l'entreprise	5,75%	5,52%

Note 16.2 : Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	Dotations	Reprises	Autres (*) variations	12/2020
Dépréciation	123 412	41 689	(35 354)	1	129 748
Opérations avec la clientèle	123 412	41 689	(35 354)	1	129 748
Provisions sur opérations bancaires	300	159	(195)	1	265
Engagements par signature	300	159	(195)	1	265
Total	123 712	41 848	(35 549)	2	130 013

(*) Autres variations = Reclassements et fusion

Les dépréciations d'opérations avec la clientèle afférentes à des encours douteux sont de 55 494 K€, les provisions afférentes à des encours contentieux sont de 72 191 K€.

Note 17 : Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Titres participatifs	9 188	9 188
Dettes rattachées sur titres participatifs	127	127
Total des dettes subordonnées	9 315	9 315

Ventilation par durées résiduelles	12/2020	12/2019
Inférieur à 3 mois		
De 3 à 12 mois	127	127
De 1 à 5 ans		
Supérieur à 5 ans	9 188	9 188
Total des dettes subordonnées	9 315	9 315

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par Diac SA pour un montant de 500 000 000 Francs

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale au TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %.

L'emprunt est perpétuel.

Note 18 : Capitaux propres

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2019	Affectation Résultat 2019	Variation 2020	12/2020
Capital souscrit	659 334		(244 233)	415 101
Réserve légale	6 100			6 100
Report à nouveau	(462)	(244 390)	244 234	(618)
Résultat de l'exercice	(244 390)	244 390	105 112	105 112
Total des capitaux propres	420 582		105 113	525 695

Le capital est constitué de 96 535 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 4,30 euros conférant à leurs propriétaires les mêmes droits.

Note 19 : Engagements donnés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Engagements de financement	544 671	565 672
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	542 783	563 947
Autres engagement en faveur des établissements de la clientèle	1 888	1 725
Engagements de garantie	67	67
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	67	67
Autres engagements donnés	685 570	406 074
Valeurs affectées en garantie	685 570	406 074
Total des engagements donnés (*)	1 230 308	971 813

(*) Dont entreprises liées

67

3 886

Ventilation par durées résiduelles	12/2020	12/2019
Inférieur à 3 mois	1 228 607	970 533
De 3 à 12 mois		
De 1 à 5 ans	67	67
Supérieur à 5 ans	1 634	1 213
Total des engagements donnés	1 230 308	971 813

Note 20 : Engagements reçus

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Engagements de garantie	3 844 196	3 531 338
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	11 669	11 734
Cautions, avals et autres garanties reçus de la clientèle	531 554	522 550
Gages et autres suretés réelles reçus de la clientèle	2 050	
Engagement de reprise des véhicules loués	3 298 923	2 997 054
Total des engagements reçus (*)	3 844 196	3 531 338

() Dont entreprises liées*

1 324 432 1 167 480

Ventilation par durées résiduelles	12/2020	12/2019
Inférieur à 3 mois	1 022 015	873 740
De 3 à 12 mois	1 042 103	825 172
De 1 à 5 ans	1 780 078	1 832 426
Supérieur à 5 ans		
Total des engagements reçus	3 844 196	3 531 338

Note 21 : Instruments financiers à terme et change au comptant

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/20	Juste valeur 12/20
Couverture du risque de taux					
<u>Swap de taux</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de taux		1 290 214		1 290 214	
Ventes (Prêts) de swaps de taux		1 290 214		1 290 214	

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/19	Juste valeur 12/19
Couverture du risque de taux					
<u>Swap de taux</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de taux		604 200		604 200	
Ventes (Prêts) de swaps de taux		604 200		604 200	

Les opérations sur instruments financiers de taux d'intérêts sont réalisées dans le cadre de la couverture globale du risque de taux d'intérêt. Les interventions sur les marchés d'instruments financiers à terme, principalement effectuées sur des marchés de gré à gré, ont essentiellement pour but de minimiser l'exposition aux risques de taux d'intérêt.

Note 22 : Intérêts et produits assimilés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit	14 600	14 578
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	129 728	130 847
Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 741	3 217
Intérêts et produits sur autres opérations	1 120	562
Total des intérêts et produits assimilés	150 189	149 204

Note 23 : Intérêts et charges assimilées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit	(125 322)	(127 425)
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	(16 684)	(18 918)
Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 123)	(771)
Intérêts et charges sur dettes subordonnées	(601)	(601)
Total des intérêts et charges assimilées	(143 730)	(147 715)

Note 24 : Produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	2 179 320	1 620 938
Loyers	1 721 652	1 257 544
Intérêts de retard	1 242	1 357
Plus-values sur cession immobilisations	457 452	362 469
Perte sur créances irrécouvrables (part intérêts)	(1 605)	(1 334)
Reprises de provisions	893	1 334
Dotations aux provisions	(314)	(432)
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	(1 961 539)	(1 731 643)
Dotation aux amortissements	(1 817 565)	(1 639 401)
Reprises d'amortissements	82	135
Etalement des commissions et autres charges versées	(99 765)	(41 955)
Moins-values sur cession immobilisations	(33 257)	(35 080)
Autres charges	(11 034)	(15 342)
Total sur opérations de crédit bail et assimilées	217 781	(110 705)

Note 25 : Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Revenus du portefeuille de placement	131 450	145 054
Revenus des titres détenus à long terme	1	1
Total des revenus des titres à revenu variable	131 451	145 055

Les revenus du portefeuille de placement correspondent à la rémunération de la part résiduelle dans les FCT.

Note 26 : Commissions

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Commissions (Produits)	9 737	7 964
Commissions clientèles	36	53
Commissions titres	9 608	7 793
Commissions autres	93	118
Commissions (Charges)	(635)	(643)
Commissions titres		(3)
Commissions autres	(635)	(640)
Total des commissions	9 102	7 321

Note 27 : Gains ou pertes sur portefeuilles de négociation ou de placement

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3 013	3 911
Opérations de change	(60)	3
Opérations de taux	3 073	3 908
Total des gains ou perte sur opérations financières	3 013	3 911

Note 28 : Autres produits d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Autres produits d'exploitation bancaire	165 955	158 695
Produits des prestations accessoires aux contrats de financement	134 827	126 180
Transferts de charges (dt ind. d'assurances reçues sur sinistres véhicules)	30 341	31 338
Autres produits d'exploitation bancaire	787	1 177
Autres produits d'exploitation	2 092	2 281
Produits des prestations des activités de service	2 091	2 280
Autres produits d'exploitation	1	1
Total des autres produits d'exploitation	168 047	160 976

Note 29 : Autres charges d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Autres charges d'exploitation bancaire	(27 977)	(21 609)
Charges des prestations accessoires aux contrats de financement	(21 152)	(19 570)
Opérations faites en commun	(1 222)	(1 177)
Autres charges d'exploitation bancaire	(5 603)	(302)
Variation des provisions pour risques et charges d'exploitation bancaire		(560)
Autres charges d'exploitation		(81)
Autres charges d'exploitation		(81)
Total des autres charges d'exploitation	(27 977)	(21 690)

Note 30 : Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Frais de personnel	(64 225)	(57 967)
Salaires et traitements	(92 539)	(92 176)
Charges sociales sur retraites	(10 324)	(10 673)
Autres charges sociales	(38 996)	(36 925)
Participation des salariés	(5 430)	(4 038)
Intéressement des salariés	(1 437)	(1 101)
Refacturation des frais de personnel	88 460	88 048
Autres frais de personnel	(3 959)	(1 102)
Autres frais administratifs	(243 307)	(257 978)
Impôts et taxes	(17 023)	(12 628)
Travaux, fournitures et services extérieurs	(70 671)	(82 382)
Commissions non étalables versées au réseau commercial	(200 458)	(202 427)
Variation des provisions sur autres frais administratif	751	(1 085)
Refacturation des frais administratifs	44 094	40 544
Total des autres charges générales d'exploitation (*)	(307 532)	(315 945)
<i>(*) dont honoraires de commissariat aux comptes</i>	<i>(237)</i>	<i>(210)</i>

Effectif moyen	12/2020	12/2019
Employés		
Agents de maîtrise	640	588
Cadres	807	857
Contrats à durée déterminée	2	5
Total	1 448	1 450

Note 31 : Coût du risque par catégorie de clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Coût du risque sur opérations de location	(6 533)	(5 770)
Dotations aux provisions	(8 205)	(12 320)
Reprises de provisions	2 196	4 456
Abandons de créances	(14 177)	(11 968)
Récupérations sur créances amorties	13 653	14 062
Coût du risque sur opérations de crédit	(82 676)	(103 428)
Dotations aux provisions	(32 063)	(22 081)
Reprises de provisions	30 897	22 529
Abandons de créances	(83 913)	(105 477)
Récupérations sur créances amorties	2 403	1 601
Coût du risque sur autres opérations avec la clientèle	54	(78)
Dotations aux provisions	(76)	(55)
Reprises de provisions	80	68
Abandons de créances	(50)	(91)
Récupérations sur créances amorties	100	
Coût du risque sur autres opérations	36	(65)
Dotations aux provisions	(159)	(235)
Reprises de provisions	195	170
Total du coût du risque	(89 119)	(109 341)

Note 32 : Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat représente uniquement l'impôt exigible en France au titre de l'exercice et ne tient pas compte des éventuels actifs ou passifs latents d'impôt.

La société est intégrée fiscalement par la société Renault SA. L'impôt comptabilisé correspond à celui qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale.

Note 33 : Résultat par secteurs d'activité

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2020	12/2019
Financement Clientèle		
Produit net bancaire	405 274	147 458
Résultat brut d'exploitation	137 026	(126 573)
Résultat d'exploitation	95 630	(189 094)
Résultat courant avant impôt	95 630	(189 094)
Financement Réseaux		
Produit net bancaire	102 601	38 898
Résultat brut d'exploitation	57 295	(8 493)
Résultat d'exploitation	9 572	(55 313)
Résultat courant avant impôt	9 572	(55 313)
Autres activités		
Produit net bancaire	1	1
Résultat brut d'exploitation	1	1
Résultat d'exploitation	1	1
Résultat courant avant impôt	1	1
Toutes activités		
Produit net bancaire	507 876	186 357
Résultat brut d'exploitation	194 322	(135 065)
Résultat d'exploitation	105 203	(244 406)
Résultat courant avant impôt	105 203	(244 406)

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Tableau des filiales et des participation

(En milliers d'euros)

Détail des participations dont la valeur excède 1% du capital de la société (en KEUR)	Pays	Capital social	Capitaux propres (hors capital social)	% de détention	Résultats nets du dernier exercice clos
Filiales détenues à + de 50%					
Diac Location SA 14, avenue du Pavé Neuf 93168 Noisy le	France	29 241	797 903	100,00%	(150 005)

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en KEUR)	Filiales		Participations		Autres sociétés	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	81 347				96	0
Valeur comptable nette des titres détenus	81 347				96	0
Prêts et avances consentis par la société						
Cautions et avals donnés par la société						
Dividendes encaissés par la société						1



**HONORAIRES
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

31 Décembre 2020

<i>Au titre de l'exercice 2020</i>	KPMG		Mazars	
<i>montants en milliers d'euros</i>	Montant	%	Montant	%
Mission de certification des comptes	173,6	100%	181,0	100%
- DIAC S.A.	110,0	63%	117,0	65%
- filiales intégrées globalement	63,6	37%	64,0	35%
Services autres que la certification des comptes	2,0	100%	2,0	100%
- DIAC S.A.	2,0	100%	2,0	100%
- filiales intégrées globalement	0,0	0%	0,0	0%
Total	175,6		183,0	

<i>Au titre de l'exercice 2019</i>	KPMG		E&Y	
<i>montants en milliers d'euros</i>	Montant	%	Montant	%
Mission de certification des comptes	182,0	100%	170,0	100%
- DIAC S.A.	106,2	58%	97,0	57%
- filiales intégrées globalement	75,8	42%	73,0	43%
Services autres que la certification des comptes	0,0	0%	0,0	0%
- DIAC S.A.				
- filiales intégrées globalement				
Total	182,0		170,0	